

OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Alsace

## LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

### CAHIER N° 12

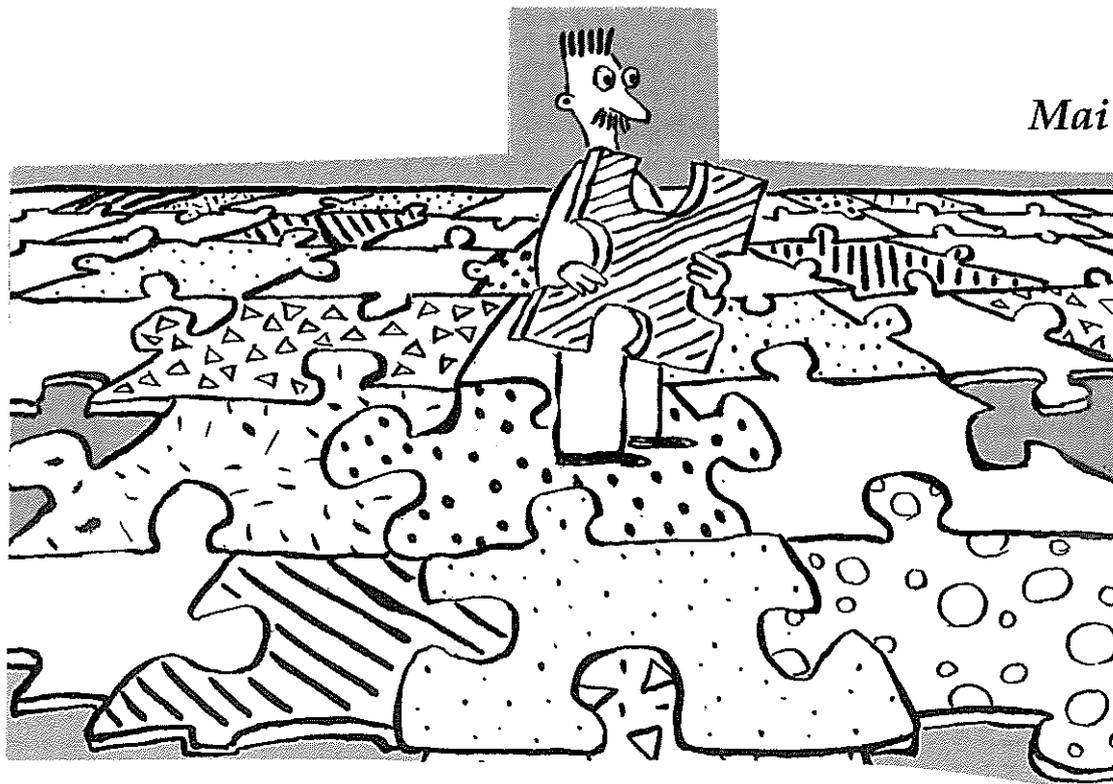
ACTES DE LA JOURNEE D'INFORMATION, DE  
FORMATION ET DE REFLEXION

*Du Mardi 1er Février 1994*

## "INTEGRATION, INSERTION, ASSIMILATION"

*Quelle citoyenneté ? Quel modèle français de l'intégration ?*

*Mai 1994*



Centre Ressources chargé de réunir les données existantes concernant l'immigration, d'analyser les évolutions, de produire des données et des outils opérationnels, d'informer les élus, les collectivités locales, les Services de l'Etat, les intervenants sociaux ou les associations, l'Observatoire Régional de l'Intégration constitue un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires et acteurs des politiques régionales d'intégration des immigrés.

Après de la délégation régionale du FAS

1, rue de la course ■ 67000 Strasbourg ■ Tél. 88 52 29 52 ■ Fax : 88 75 63 83

Si le débat sur l'immigration et l'avenir des populations issues de l'immigration dans notre pays est parfois difficile, c'est autant par une méconnaissance de la complexité des situations, de la diversité des processus, d'une appréhension des populations et de leur environnement que par le flou dans la définition de certains concepts.

Intégration, Insertion, Assimilation sont les termes les plus souvent utilisés, de manière souvent imprécise voire indifférenciée.

La journée de réflexion, d'information et de formation souhaitait répondre à trois questions :

- Quelle définition et quelle évolution des concepts "intégration, insertion, assimilation" ?
- Où en est le modèle français de l'intégration (individus, communautés, ethnies, modèle anglo-saxon) ?
- Quelle citoyenneté, logique d'égalité ou logique de minorité ?

Les enjeux liés à ces interrogations et la qualité des intervenants ont fait de cette journée, organisée par l'Observatoire Régional de l'Intégration en collaboration avec le F.A.S. et l'U.S.H.S. et le soutien de la Ville de Strasbourg, un moment privilégié au service de celles et ceux qui souhaitent bien connaître pour mieux agir.

Quelque *350 personnes* se sont réunies au Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg : administrations, élus de collectivités locales, travailleurs sociaux, associations, enseignants, étudiants...

Bien plus que de dégager des solutions à usage immédiat, il s'agissait de favoriser la réflexion, condition de l'action, quelque soit les responsabilités des uns et des autres, et d'interroger à un moment donné le passé pour mieux comprendre le présent.

# L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Outil d'aide à la décision au service des politiques régionales d'intégration des immigrés, l'Observatoire Régional de l'Intégration en Alsace a été mis en place en *Janvier 1992*.

Initié par la *Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées* (CRIPI) et la Délégation Régionale du *Fonds d'Action Sociale* (FAS), l'Observatoire s'adresse aux élus des collectivités territoriales, aux Services de l'Etat, aux collectivités locales, aux intervenants sociaux et aux associations.

Les orientations et travaux de l'Observatoire sont définis par un *Comité de pilotage* présidé par la Préfecture de Région réunissant le F.A.S., la D.R.T.E., l'A.N.P.E., l'I.N.S.E.E., la D.R.A.S.S., le S.S.A.E., les bureaux d'accueil et cinq représentants de la C.R.I.P.I.

Partant du constat que la réussite des politiques d'intégration des immigrés et plus globalement l'ensemble des démarches de lutte contre les exclusions dépend pour une grande part de la *connaissance*, de l'appréhension des évolutions et de la capacité d'analyse, de diagnostic et d'intervention de l'ensemble des partenaires impliqués, l'Observatoire s'est fixé plusieurs objectifs :

- ☛ développer les connaissances sur les questions d'immigration et d'intégration en Alsace,
- ☛ réunir et susciter l'utilisation de l'ensemble des études, dossiers, données élaborés sur ces questions,
- ☛ élaborer les études utiles aux politiques publiques,
- ☛ apporter à l'ensemble des acteurs de ces politiques les synthèses et outils sur les facteurs et les conditions d'intégration ou d'exclusion de ces populations,
- ☛ mise en place d'un "Centre Ressources" régional sur les questions d'intégration et d'immigration,
- ☛ permettre la production et faciliter la circulation d'information entre les acteurs de terrain et les institutions,
- ☛ engager des recherches opérationnelles et des études ciblées sur des préoccupations identifiées comme essentielles à l'intégration,
- ☛ proposer à des étudiants dans le cadre d'un stage ou d'un mémoire des thèmes de recherche et des terrains d'intervention.

Doté d'un *Centre de documentation et d'information ouvert au public*, réunissant des données et outils régionaux nécessaires, l'Observatoire se penche prioritairement sur la production de travaux, de diagnostics et d'études permettant de "*comprendre pour agir*", c'est à dire *opérationnels* tant pour les acteurs de terrain que pour les décideurs.

*Contact : Assina IDIRI, Chargée d'études*

# SOMMAIRE

## *Introduction et ouverture de la rencontre*

Alain JUND, F.A.S. page 2

Jean CHAPPELLET, D.R.A.S.S. page 5

Albert HAMM, U.S.H.S. page 7

*La France de l'intégration : continuité ou nouveaux problèmes ?*  
Dominique SCHNAPPER page 9

*L'intégration, une nouvelle dynamique de la citoyenneté ?*  
Jacqueline COSTA-LASCOUX page 16

*Peut-on concilier l'inconciliable ?*  
Michel WIEVIORKA page 30

*Les jeunes entre intégration et exclusion*  
Didier LAPEYRONNIE page 41

*Annexe* page 49

# *INTRODUCTION ET OUVERTURE DE LA RENCONTRE*



*Alain JUND,*  
Délégué Régional du Fonds d'Action Sociale

Le thème de réflexion choisi par l'Observatoire Régional de l'Intégration pour cette journée de travail autour de "Assimilation, Insertion et Intégration" est à la fois central et symbolique. Central, car il se situe au cœur du débat et des enjeux sur l'avenir de nos sociétés en cette fin de 20ème siècle, et symbolique car ces interrogations sur les itinéraires migratoires et leurs enracinements progressifs constituent des miroirs grossissants, parfois déformant, sur les déchirures de nos sociétés, mais aussi sur les images qu'elles se donnent d'elles-mêmes.

En élargissant la mobilisation de cette réflexion à l'Université des Sciences Humaines et à la Ville de Strasbourg, s'est aussi engagé le pari d'une rencontre entre les chercheurs, les décideurs et les acteurs quotidiens de l'intégration.

Ce pari qui constitue la fondation du projet de l'Observatoire Régional de l'Intégration est en train de se gagner : le travail mené par Assina Idiri pour conférer à cet Observatoire sa place, le succès de cette rencontre réunissant plus de 300 personnes en est une étape.

Trois préoccupations ont conduit à cette initiative :

- La nécessité de prendre du recul par rapport à nos pratiques et activités quotidiennes ; convier à une espèce d'arrêt sur image car, au-delà de nos convictions et de nos certitudes, c'est à travers les questionnements que la pertinence de nos actions se manifesterà. Un éclairage et des interrogations sur les mutations que nous vivons nous permettront un peu mieux de ne pas les subir.
- Ne pas céder à l'activisme, car le champ de l'intégration est trop complexe et trop diversifié pour seulement agir sans recul. Il apparaît indispensable d'élargir notre capacité à agir sur le moyen terme et cela quelle que soit notre mission ou notre responsabilité : élus, chercheurs, représentants des Services de l'Etat, intervenants sociaux et militants associatifs.
- Mieux définir des concepts pour mieux définir le cadre de nos interventions ; établir des stratégies, agir sur les enjeux essentiels, peser sur les leviers centraux. La réussite nécessaire des politiques d'intégration rend indispensable cette démarche de formation, d'interpellation et de confrontation.

Il convient à l'occasion de cette journée, de rappeler le contexte et les objectifs qui ont conduit les pouvoirs publics (la Préfecture de Région et la Délégation Régionale du F.A.S. essentiellement) à doter l'Alsace de l'Observatoire Régional de l'Intégration :

☛ C'est tout d'abord le souhait de développer des connaissances sur l'immigration et les processus d'intégration en Alsace autour de l'axe "*connaître pour agir* " par une banque de données, un lieu d'information et de documentation. Bref, un lieu ressources actif à l'attention de tous ceux qui agissent quotidiennement, car trop souvent, nous agissons sans maîtriser le contexte, le public, l'évolution, le cadre et surtout les enjeux de nos interventions.

☛ C'est ensuite la construction d'un réel outil d'aide à la décision au service de tous les décideurs et les acteurs des politiques d'intégration : collectivités locales et territoriales, Services de l'Etat, organismes publics et associations.

☛ C'est également un lieu de confluence des institutions publiques, des chercheurs, universitaires et étudiants et des acteurs de terrain, rencontre permettant de dégager des réflexions et des interrogations, des pistes pour l'avenir.

Enfin, l'Observatoire engage des études opérationnelles sur des thèmes particuliers ; on peut à ce titre citer les études régionales sur l'accession à la propriété, le regroupement familial et la création d'entreprises par les étrangers en Alsace. Des travaux sur les associations issues de l'immigration sont en cours ainsi qu'une recherche sur les parcours résidentiels des étrangers.

Puisse l'Observatoire poursuivre et renforcer son travail qui, s'il est incontesté, apparaît de plus en plus comme indispensable, avec, et cette journée en constitue une étape, le renforcement de la collaboration avec le monde universitaire et notamment l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg.

Pour conclure : une conviction, un rappel et un souhait.

Conviction que l'histoire de notre région, c'est aussi l'histoire de l'immigration et d'un processus de construction d'un cadre frontalier où les apports étrangers qu'ils soient humains et économiques, souvent pacifiques et parfois violents, ont été permanents quel que soit le moment.

Le rappel, c'est la définition d'un concept d'intégration donné par le Haut-Conseil à l'Intégration :

"Le Haut-Conseil estime qu'il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, cette complexité.

Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant.

Bien entendu une politique d'intégration implique l'adhésion de tous à un minimum de valeurs communes, l'acceptation individuelle et collective d'un cadre global de référence. L'une des difficultés actuelles de l'intégration vient du fait que, l'immigration provenant de régions plus éloignées, le système de valeurs sociales, culturelles, juridiques religieuses des immigrants récents est plus éloigné que par le passé du système de valeurs traditionnellement dominant dans notre pays et d'ailleurs contesté à son tour par une bonne partie des nouveaux prolétaires. Le pari de l'intégration est que cette contestation peut être surmontée et les valeurs de tolérance et de respect des droits de l'homme affirmées avec assez de force pour que la fusion des immigrants dans la collectivité nationale continue à l'enrichir et à contribuer à son rayonnement."

Le souhait enfin que cette journée nous permette quelque soit les responsabilités qui sont les nôtres, d'agir à la racine mais aussi dans la durée afin de contrer ceux qui prospèrent allègrement à l'ombre du malaise social grandissant.



**Jean CHAPPELLET,**

Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales

Je suis très heureux d'ouvrir cette journée qui s'annonce comme un succès non seulement par la qualité des intervenants, mais également par le nombre et la diversité des participants, diversité significative à la fois de la complexité des questions d'intégration des populations étrangères et des processus à mettre en oeuvre.

On m'a demandé de vous parler de la politique d'intégration suivie par le Ministère des Affaires Sociales (M.A.S.).

Je pense que vous avez conscience de la difficulté de l'exercice à l'ouverture d'une journée de réflexion consacrée justement à l'examen des fondements et moyens de l'intégration et de l'insertion des populations étrangères.

Quelle est donc la politique suivie par le M.A.S. ?

Remarquons au passage que le M.A.S., héritier du Ministère de la Population, a une compétence historique dans l'accueil et l'insertion des populations étrangères ; je développerai *quatre points* :

I. Tout d'abord, cette politique n'est pas dissociable d'un ensemble plus général :

• d'abord, elle s'inscrit clairement dans le cadre du respect d'une stricte maîtrise de l'immigration et de la lutte contre l'immigration irrégulière voulue par le gouvernement : le strict contrôle des flux migratoires est une condition d'une bonne intégration. Il y a chaque année en France 100.000 entrées de personnes étrangères (hors C.E.E.). Le flux se maintiendra, mais doit rester stable comme condition d'une bonne intégration.

• elle s'inscrit également dans l'action poursuivie par le M.A.S. sur le thème du renforcement de la cohésion sociale par la réduction des inégalités, aux côtés d'autres objectifs qu'il est intéressant de citer :

- . prévenir et combattre l'exclusion
- . mettre en oeuvre la politique de la ville
- . renforcer la cellule familiale
- . promouvoir le rôle des femmes dans la société.

2. L'insertion, ce n'est pas un acte unilatéral du M.A.S., ou des personnes étrangères, ou un acte de charité de la part d'un état providence. C'est un acte partagé, un processus global où existent droits et devoirs réciproques.

Notons qu'il y va, pour le pays d'accueil de son avenir, du maintien de la cohésion sociale, du développement harmonieux.

Les populations étrangères se sont vues confirmer un certain nombre de droits : droit au regroupement familial, droit à des soins médicaux, priorité nationale apportée à la politique d'intégration. C'est le rôle de l'Etat, dans le cadre de ses missions fondamentales, de veiller au respect de ses droits. A côté de ces droits, les populations accueillies doivent satisfaire à un certain nombre d'obligations : respect de certaines valeurs notamment, sur lesquelles repose notre société, tel le respect de l'enfant et de ses droits naturels ou le refus d'un statut discriminatoire et inférieur à l'égard des femmes.

Et surtout les étrangers doivent être les acteurs de leur propre intégration.

3. Ces éléments permettent de mieux comprendre les orientations fixées par le Ministère des Affaires Sociales que je regrouperai en *cinq thèmes* :

- Améliorer la connaissance des phénomènes migratoires ; ces phénomènes sont encore trop peu connus, notamment ce qui tourne autour du thème de l'acquisition de la nationalité et de ses motivations,
- Maîtriser les flux migratoires : je rappellerai seulement à ce sujet le décret et la circulaire de 1993 concernant le regroupement familial,
- Faciliter l'accès à la nationalité française, en application de la loi du 22 juillet 1993, pour les jeunes notamment, en préparant à l'exercice de la citoyenneté et en incitant au choix de la nationalité française,
- Actions d'intégration générale, dont la circulaire du 2 septembre 1993 donne les priorités, les populations cibles, et les actions menées.

Notons à ce sujet que parmi les actions cibles figurent, tout comme pour les actions d'insertion générale, la prise en compte de la dimension familiale et un programme d'action des femmes et jeunes filles immigrées, vecteurs privilégiés de l'intégration.

- Articuler avec la politique de la ville la politique d'insertion en faveur des populations étrangères.

4. Je voudrais insister, en guise de conclusion, sur la nécessité d'une mise en oeuvre globale et interpartenariale de la politique d'intégration en faveur des populations étrangères ; si l'Etat a certaines missions propres, ce serait vouer le principe de l'intégration à l'échec que de lui en laisser la seule responsabilité, à fortiori au seul M.A.S., même appuyé par le F.A.S., l'O.M.I. et le S.S.A.E.

Ce serait encore pire que de voir dans le F.A.S. le seul responsable et instrument de cette politique.

Répetons-le, l'enjeu est l'accès des populations étrangères aux dispositifs de droit commun. Il nécessite interministérialité, interpartenarialité et mobilisation des intéressés eux-mêmes, et le parallèle de la politique de la ville me semble s'imposer.

Je vous remercie et vous souhaite de bons travaux.

*Albert HAMM,*

Président de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg

Je me réjouis de voir l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg (U.S.H.S.) associée à cette journée d'INFORMATION, de FORMATION et de RÉFLEXION, à ce débat sur les faits et fantasmes de l'immigration en France. Je tiens également à vous dire à quel point l'Alsacien que je suis se sent directement concerné.

L'Université des Sciences Humaines de Strasbourg est particulièrement intéressée au thème de cette journée à travers l'existence depuis plus de vingt ans d'un Centre d'Etudes sur les Migrations (CEMRIC) qui travaille en relation avec de nombreux partenaires locaux, nationaux ou étrangers, à travers plus généralement ses sociologues, ses démographes et ses ethnologues. A travers aussi des initiatives plus inattendues comme celle de l'Institut d'Etudes Turques qui travaille sur la comparaison de la situation des communautés turques de BAMBERG et de COLMAR (cf dynamisme des Turcs en matière de création d'entreprises en Alsace).

Enfin, l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg a une solide tradition d'accueil d'étudiants étrangers, soit 2241 sur 14000 étudiants, c'est-à-dire environ 16 %. Ils représentent plus de 120 nationalités et constituent une richesse considérable. La moyenne nationale est d'environ 11%.

L'Alsacien a noté le rappel dans le bilan 1992-93 de l'Observatoire Régional de l'Intégration que cette région avec environ 129 000 étrangers (environ 8 % de la population totale) est la quatrième région française d'accueil.

Nous savons qu'il s'agit là d'une tradition ancienne, liée à la géographie et qui a pu, selon les époques, prendre des formes tour à tour pacifiques ou violentes.

J'aimerais illustrer cet aspect local par une anecdote. Un collègue, professeur de collège, observait des réactions racistes chez ses élèves. Il leur propose un travail de généalogie en leur demandant de remonter à 2 ou 3 générations. Deux conclusions s'imposèrent. Il y avait quasiment toujours au moins un étranger dans les branches de l'arbre : Allemand, Polonais, Italien...

Quelques parents avaient interdit à leurs enfants de répondre. C'est dire l'actualité de vos débats.

J'aimerais enfin, en relation avec la problématique de cette journée, évoquer quelques chiffres de l'exclusion:

**Les dépenses sociales des pays de la CEE en pourcentage du PIB  
(hors chômage) :**

On passe en France de 19 % en 1970 à 27 % en 1991 et la France se situe derrière les Pays-Bas (29 %) et le Luxembourg (27,2 %).

## RMI :

Le nombre de familles bénéficiaires passe de 407 000 en 1989 à 671 000 en 1992 alors que dans le même temps le montant moyen annuel/famille passe de 16 000 F en 1989 à 20 000 F en 1992.

Enfin, 12 % de la population active est sans emploi dont 1/4 des actifs de moins de 25 ans.

Or, l'exclusion frappe d'abord les enfants de l'immigration.

On pourrait évoquer également d'autres aspects de l'exclusion, en particulier l'école et le logement.

Le hasard du calendrier fait de ce jour un symbole : ce 1er février 1994 est le 40ème anniversaire du 1er appel de l'Abbé Pierre. Une approche et non des moindres, pour attaquer ce problème.

Je conclurai par deux remarques. Nous observons à la fois une perte d'identité et une opacité sociale ; c'est votre rôle aujourd'hui mais aussi le rôle de l'Université que de contribuer à une plus grande lisibilité du social et du politique et de lutter ainsi contre les fantasmes et le populisme.

J'observe aussi, dans le domaine de l'édition, un retour à l'histoire et à l'antiquité. 1992 a vu paraître 3 000 nouveaux ouvrages d'histoire (1/8ème de la production totale, 1/3 de plus que les romans), avec des tirages souvent considérables.

Il existe selon moi des explications complémentaires et contradictoires à ce phénomène : j'hésite entre l'hypothèse d'un retour régressif à un âge d'or, mais surtout à une histoire faite alors que la nôtre est si difficile à faire au quotidien, et une version plus optimiste, selon laquelle il s'agirait de trouver dans l'analyse du passé des clés de lisibilité du présent.

Je souhaite que vos travaux y contribuent puissamment.



*LA FRANCE DE  
L'INTEGRATION :  
CONTINUITE OU  
NOUVEAUX  
PROBLEMES ?*



*Dominique SCHNAPPER,*

Directeur de recherche à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

En dépit du titre donné à la réunion d'aujourd'hui, je voudrais tout d'abord souligner qu'il ne faut pas nous en tenir à des problèmes de mots. On a parlé en France successivement de politique d'assimilation, d'insertion et d'intégration pour désigner la politique suivie à l'égard des immigrés et des populations d'origine immigrée. Mais si l'on regarde le contenu des politiques, il n'y a guère de différence, c'est "l'esprit du temps" qui conduisait à adopter l'un ou l'autre terme.

Plus généralement, les concepts n'ont pas de signification essentialiste, ce sont des instruments pour comprendre la réalité. Ce qu'il importe, c'est de définir dans quel sens on les utilise. En ce qui me concerne, j'utiliserai le terme d'intégration, non dans le sens de la vie politique (politique d'intégration adoptée par le gouvernement, comme en témoigne l'existence du Haut Conseil à l'Intégration), mais dans le sens de la tradition sociologique, lorsque les sociologues s'interrogent sur la cohésion des sociétés modernes. Le terme d'intégration désigne alors toutes les formes de participation de toutes les populations à la vie collective. Il ne s'agit donc pas de s'interroger sur l'intégration des immigrés mais sur l'intégration nationale *dans son ensemble*.

Je voudrais souligner rapidement les traits spécifiques de l'intégration nationale en France avant de m'interroger sur le sens des politiques publiques.

### *La tradition du "modèle républicain"*

La France a connu dès le XIXe siècle une révolution démographique qui a suivi la révolution politique, et a fait d'elle un pays d'immigration plus d'un siècle avant les autres pays européens. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, cas unique en Europe, la France "importait" des hommes alors que les autres pays européens en "exportaient". Depuis la Restauration, sont entrés et se sont installés en France des ingénieurs anglais, des ouvriers belges, des soldats suisses, auxquels ont succédé avec le décalage de l'industrie dans la deuxième moitié du siècle des vagues d'Italiens et de Polonais, puis des réfugiés juifs, russes, ukrainiens, des Maghrébins etc.

Un certain nombre d'instances ont aidé à la transformation de ces étrangers en Français - à la fois institutions et système de valeurs - qui définissent ce qu'on a appelé dans la vie publique le "modèle républicain" et que j'ai appelé le modèle d'intégration "à la française" (1) .

Le droit de la nationalité, particulièrement "ouvert", accorde la nationalité de manière très large en fonction de droit du sol. Des articles aussi symboliques que l'article 44 qui a donné quasi automatiquement la nationalité française aux enfants d'étrangers nés en France et qui y résidaient pendant les cinq ans précédant leur majorité, ou l'article 23 qui accorde la nationalité française à leur naissance aux enfants nés en France d'au moins un parent étranger lui-même né en France, en sont des exemples.

L'intégration a aussi été favorisée par les institutions nationales mises en place par la IIIème république, en particulier l'école et l'armée.

L'école de Jules Ferry a acculturé les enfants des paysans, en leur apprenant le français et le calcul et en leur interdisant d'user du patois, ce qui est bien connu. Ce qui pendant longtemps l'a été moins, parce que la France a longtemps été un pays d'immigration qui s'ignorait, c'est qu'elle a eu la même action et la même efficacité sur les enfants d'immigrés. Son effort était prolongé par l'armée, ou les instituteurs poursuivaient la scolarisation des recrues et la diffusion du patriotisme.

L'Eglise contribuait aussi à l'intégration des populations immigrées, bien que certaines communautés religieuses, comme les Italiens et les Polonais, aient gardé leur clergé et que les relations n'aient pas toujours été faciles entre les diverses Eglises nationales. Enfin, il ne faut pas sous-estimer le rôle des partis de gauche et, en particulier du Parti communiste et des syndicats qu'il contrôlait, pour organiser les populations étrangères ou d'origine étrangère autour d'un projet politique commun.

L'efficacité de l'intégration a été tragiquement démontrée par la guerre de 1914-18 pendant laquelle les immigrés et leurs enfants se sont fait massacrer avec le même héroïsme ou la même inconscience que les autres Français. De cette efficacité, il ne faut pas conclure que les processus d'intégration aient été tranquilles. Les crises de xénophobie violente l'ont sans cesse accompagné.

A Aigues-Mortes en 1893, par exemple, on s'est livré à un véritable massacre d'Italiens. Contrairement à une idée toute faite, nos sociétés sont aujourd'hui moins violentes.

Ce sur quoi il faut insister, c'est que cette intégration s'est faite autour d'un projet politique, né des valeurs incarnées par la Révolution, qu'il s'agissait d'un projet d'intégration individuelle, et non communautaire. Cette politique, qu'on a qualifiée jusqu'il y a vingt ans de politique d'assimilation, n'impliquait pas, contrairement à ce qu'on a pu dire dans les années 1970, lorsqu'on condamnait sans nuances toutes les interventions de l'Etat-nation, que fussent supprimées toutes les spécificités des populations progressivement intégrées dans la nation française. Ce n'est d'ailleurs ni possible, ni souhaitable. Elle impliquait que ces spécificités se maintiennent dans l'ordre du privé et que les individus se conforment à la logique française dans l'ordre du public. La politique dite d'assimilation n'a jamais interdit le multiculturalisme dans l'ordre de la vie personnelle et sociale, mais elle interdisait qu'il se manifeste dans l'ordre politique au sens large du terme.

La situation actuelle est, pour une large part, le prolongement de cette histoire. Il faut répéter une fois encore que l'intégration des immigrés n'est qu'une des dimensions de l'intégration nationale dans son ensemble. Or le processus

d'intégration est un rapport entre ce qu'on peut appeler une "capacité à intégrer" d'un côté, et les caractéristiques des populations, immigrées ou non, de l'autre. Pour analyser les deux termes de ce rapport, je partirai de la définition de la nation que j'ai proposée dans mon livre : "la nation est une forme politique, qui a transcendé les différences entre les populations, qu'il s'agisse des différences objectives d'origine sociale, religieuse, régionale et nationales ou des différences d'identité collective et les a intégrées en une entité organisée autour d'un projet politique commun" (2). La nation n'est ni une donnée, ni une essence ; c'est une histoire, un processus d'intégration des populations diverses, et pas seulement des immigrés, qui n'est ni donné, ni acquis une fois pour toutes. La réflexion portera donc sur cette capacité d'intégration - à la fois par les idées et les valeurs et par les institutions - et sur les populations.

*Comment ont évolué les instances nationales qui avaient assuré ce qu'on peut appeler "l'intégration à la française" ?*

Le droit de la nationalité actuel, même en tenant compte des modifications récentes, prolonge le droit du passé et continue à être un des éléments de la transformation des étrangers en Français, ou pour reprendre la formule de Jacqueline Costa-Lascoux, des "immigrés" en "citoyens", puisqu'il leur donne rapidement l'accès à la citoyenneté et, en conséquence, le droit de participer à la vie politique (3). Pour reprendre un exemple que j'ai souvent donné, il naît chaque année en RFA environ 40 000 enfants de parents turcs ; un millier d'entre eux, dans l'état actuel de la législation, deviendront allemands, alors que, sur les 30 000 enfants nés en France de parents étrangers, moins de 2 000 ne deviendront pas français à leur majorité. Je ne pense pas que les nouvelles dispositions adoptées en 1993 changent fondamentalement cette donnée. En Allemagne, depuis la réunification, on commence d'ailleurs à modifier le Droit de la nationalité dans la direction du droit français.

L'évolution du rôle de l'école est difficile à préciser en quelques phrases. On peut toutefois faire certaines constatations. Les jeunes restent à l'école beaucoup plus longtemps que dans les générations précédentes. Si cela ne suffit pas pour leur assurer une formation professionnelle adéquate, du moins cette présence contribue-t-elle à leur socialisation. De fait, toutes les enquêtes montrent que les enfants étrangers, lorsqu'ils ont été scolarisés dès l'école maternelle en France, ont les mêmes goûts, les mêmes connaissances et les mêmes comportements que les enfants français du même niveau social. Si l'on tient compte de leur appartenance sociale, leurs résultats scolaires sont légèrement supérieurs à ceux des enfants français. Dans les milieux populaires des grandes banlieues, ce sont d'abord les problèmes sociaux du chômage des jeunes, de leur mauvaise formation, de la décomposition de la culture ouvrière qui se posent, avant les problèmes d'immigrés, même si ces derniers sont nombreux parmi ces populations.

L'armée joue moins de rôle. Un tiers des jeunes susceptibles d'être appelés ne font pas leur service militaire. L'armée ne transmet guère la ferveur patriotique. Elle continue toutefois à donner à certains appelés une formation technique complémentaire.

L'Eglise catholique n'intervient plus guère dans la vie collective ; elle concentre son rôle dans l'ordre moral et n'a pas la même influence sociale. Les nouveaux mouvements religieux n'organisent pas les pratiques comme le faisait l'Eglise jusqu'à la seconde guerre mondiale. De plus la majorité des nouveaux immigrants sont musulmans. Quant aux syndicats et partis de gauche, leur décadence leur interdit désormais de jouer le rôle intégrateur qui avait été le leur.

On constate donc un affaiblissement des grandes instances nationales et universelles par la population à laquelle elles s'adressaient qui avaient assuré l'intégration des immigrants dans le passé.

Au delà de cette constatation, il faut réfléchir sur les modes d'intégration dans les sociétés démocratiques modernes. L'intégration y est avant tout le produit de l'activité professionnelle qui structure le temps et l'espace, permet d'établir et de maintenir les liens sociaux, assure les moyens d'existence et la dignité du statut. Pour ceux qui sont exclus de cette participation à la vie professionnelle, l'intégration est assurée par l'ensemble de la politique sociale. On sait que le nombre des travailleurs sociaux a triplé en vingt ans. Mais toute politique destinée à certaines populations particulières, toute politique compensatoire ont des effets pervers : celui de consacrer les handicaps et de stigmatiser, quelle que soit la bonne volonté des individus, les populations auxquelles elles sont destinées.

Plus généralement, dans la société moderne, l'intégration est moins le produit de la conformité des comportements à des modèles préexistants que de l'invention commune de nouveaux modèles. Cette forme d'intégration favorise les plus intégrés, les plus habiles et les plus entreprenants. Elle contribue à marginaliser les populations les plus modestes, parmi lesquelles les immigrants et leurs enfants risquent d'être nombreux. Ici encore, il s'agit d'un problème social général - le problème de l'intégration des sociétés démocratiques et individualistes - et pas seulement des immigrants.

### *La politique*

La tradition démocratique, on l'a dit, repose en France sur l'idée du citoyen, né symboliquement avec la Révolution. La citoyenneté est un tout indivisible, sa légitimité s'exprime dans un rapport direct avec l'Etat en excluant les corps intermédiaires. La nation française, d'autre part, est le produit d'une longue histoire : la République a hérité du travail séculaire par lequel la monarchie a constitué la nation en imposant en même temps unité politique et unité culturelle. Si la politique d'intégration - qui concerne encore une fois, non seulement les immigrants, mais l'ensemble de la population, l'intégration des immigrants n'étant qu'une des dimensions de l'intégration nationale dans son ensemble - ne peut être comprise qu'à la lumière de cette longue tradition, elle fut aussi consciemment organisée par les Républicains des années 1880.

Aujourd'hui, on affirme souvent que le "modèle républicain" est en crise, qu'il est désormais obsolète, insuffisant pour intégrer les nouveaux immigrants et leurs enfants dans la société française. On propose alors de le remplacer par une nouvelle politique, plus souple, plus adaptée à l'évolution des sociétés modernes, plus soucieuse de respecter les identités particulières, qui fasse sa place à la légitime

volonté des populations de rester fidèles à des cultures d'origine. Il existe un débat récurrent entre, d'une part, des "intégrationnistes", qui souhaitent qu'on continue à privilégier le modèle traditionnel, en soulignant que les problèmes d'intégration sont avant tout des problèmes sociaux et non "ethniques", et, d'autre part, des "communautaristes", qui jugent à la fois nécessaire et souhaitable de renouveler les formes de l'intégration. Je voudrais éclairer les termes du débat et essayer de préciser quels en sont les véritables enjeux.

Première réflexion. Il ne faut pas idéaliser rétrospectivement ce que fut concrètement le "modèle républicain" dans le passé et comparer les réalités concrètes actuelles à ce qui ne fut jamais une réalité concrète, mais un modèle ou un idéal. Dans les années 1880, les immigrés italiens récemment arrivés et installés dans les vieux quartiers du centre de Marseille n'étaient certainement pas moins pauvres et plus intégrés que les immigrés d'origine maghrébine ou sub-saharienne qui habitent aujourd'hui les "tours" de la banlieue nord. Cela ne les a pas empêchés d'être intégrés sur deux générations à la société française. Il ne faut pas dire trop vite que le "modèle républicain" est obsolète, parce qu'on confond un principe régulateur avec les réalités concrètes. En d'autres termes, le "modèle républicain" ne marchait peut-être pas dans le passé aussi bien que nous l'imaginons rétrospectivement, il ne marche peut-être pas aujourd'hui aussi mal que les sociologues l'affirment en comparant la réalité actuelle avec une idée ou un idéal. Le "modèle républicain" n'a jamais décrit la réalité concrète, il a été un principe et un idéal.

Mais il ne faut pas entretenir de faux débat. Ni les "intégrationnistes", ni les "communautaristes" ne remettent en cause l'égalité civique et la citoyenneté individuelle. Ni les uns ni les autres ne sous-estiment les difficultés sociales des banlieues des grandes villes où sévit le chômage. Les "intégrationnistes" ne songent pas non plus à empêcher les populations d'origine étrangère d'entretenir dans le privé toutes les formes d'identités, de références culturelles et de fidélités particulières. Encore une fois, ce n'est ni possible - les libertés publiques sont garantes de ce droit -, ni souhaitable ; la démocratie repose sur la distinction entre le privé, laissé à la liberté de chacun, et le public. La vraie discussion porte - ou devrait porter - sur la question de savoir jusqu'à quel point les identités, les références culturelles et les fidélités particulières peuvent ou doivent être reconnues dans la vie publique. Pour être très concret, dans quelle mesure leur expression doit-elle être organisée par les pouvoirs publics et soutenue par des fonds publics ?

Pour ma part, je pense que le rôle premier de l'Etat consiste à organiser l'unité de l'espace commun, qui permet d'intégrer par l'abstraction et l'égalité formelle de la citoyenneté tous les individus, quelles que soient leurs origines sociales, religieuses, régionales ou nationales. S'il peut répondre aux demandes particulières que lui adressent des populations particulières - plutôt que de les refuser systématiquement comme il a pu le faire dans le passé - ce n'est pas son rôle spécifique que d'organiser et de subventionner les particularismes. Sa "laïcité" doit s'appliquer à l'égard des cultures particulières comme à l'égard des religions. Sa fonction essentielle est de donner à chacun les moyens de participer à la vie collective et de connaître la mobilité sociale. Pour prendre un exemple concret, je ne crois pas que ce soit le rôle de l'Etat français d'organiser l'enseignement des "langues d'origine" dans les

établissements publics a l'intérieur du cursus scolaire général. C'est aux populations elles-mêmes de le faire, si elles le souhaitent. Les associations de toutes natures peuvent à cet égard jouer un rôle efficace pour préserver les identités particulières à l'intérieur du cadre universel et abstrait de la citoyenneté. Plus souples, plus proches des populations, elles apparaissent plus démocratiques que les grandes instances nationales. Elles peuvent aider à conserver l'essentiel du "modèle républicain" tout en l'infléchissant et contribuer à ce que soient respectés à la fois l'égalité des chances des individus et le droit de chacun à entretenir des formes identitaires spécifiques. Le "communautarisme", comme le "multiculturalisme" doit rester social - ce qu'il a toujours été - et ne pas être reconnu politiquement.

C'est à la fois conforme à la tradition de l'intégration française - différente sur ce point des traditions britanniques ou néerlandaise par exemple (4) - et à la légitimité des sociétés modernes qui repose sur l'universalité des droits du citoyen et des bienfaits de l'Etat-providence.

1. D. Schnapper, *La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, "Bibliothèque des sciences Humaines", 1991.
2. Ibid., p. 71.
3. J. Costa-Lascoux, *De l'immigré au citoyen*, La Documentation française, 1989.
4. Sur les différentes traditions nationales, voir D. Schnapper, *L'Europe des immigrés*, François Bourin, 1992.



***L'INTEGRATION, UNE  
NOUVELLE  
DYNAMIQUE DE LA  
CITOYENNETE ?***



*Jacqueline COSTA-LASCOUX,*  
Directeur de recherche au CNRS, Centre d'Etude de la Vie Politique  
Française

A l'exemple de la démocratie, l'intégration souffre de l'illusion et du soupçon. L'accord quasi-unanime qui s'était manifesté à la fin des années 1980, lorsque l'intégration s'inscrivait au fronton de nombreux édifices publics, lorsqu'elle inspirait des politiques généreuses, semble se fissurer aujourd'hui. Sous la pression des revendications communautaristes, sous la critique du "modèle républicain", la politique de l'intégration est accusée d'avoir échoué dans son combat contre l'intolérance et les inégalités. Certains y voit la marque d'un changement de politique, qu'aurait accentué le nouveau Gouvernement ; d'autres, incriminent l'affaiblissement progressif de la mobilisation citoyenne. Les malentendus sont nombreux et les attaques contre le concept d'intégration participent d'un mouvement plus général de remise en cause de l'intégration "à la française".

L'intégration, faut-il le rappeler, ne vise pas une population déterminée. Elle n'est pas non plus un néologisme destiné à rénover la présentation des politiques sociales. Elle est une utopie politique qui concerne la solidarité nationale dans son ensemble et, au delà, une certaine conception du rôle du Droit et des politiques publiques pour garantir les valeurs fondamentales de la démocratie. Si le terme a été adopté dans d'autres pays d'Europe occidentale et s'il est devenu l'expression consacrée des institutions internationales, c'est parce qu'il tire sa force d'une réflexion séculaire sur la relation de l'individu à l'Etat-nation et sur la fonction créatrice et opérationnelle du fait culturel dans les politiques sociales.

Emile Durkheim, qui a donné ses lettres de noblesse au concept d'intégration, dès 1893, insistait sur trois dimensions : l'existence d'une conscience commune, de croyances et de pratiques partagées ; des interactions intenses entre les membres du groupe ; l'adhésion à des finalités communes. A partir de ces trois axes, la polysémie du concept d'intégration a permis des acceptions idéologiques différentes et, notamment dans les pays du Tiers monde, après les Indépendances, elle a ouvert un vaste domaine d'investigation aux doctrines du "développement intégré" (par opposition au *take off* purement économique).

L'"angélisme des années 80" et les déceptions qui en résultèrent ont touché l'intégration au même titre que les autres utopies sociales. Mais les enjeux des politiques de l'intégration sont considérables. L'interrogation sur la capacité des démocraties à prévenir l'éclatement en minorités séparées, à concilier les normes antagonistes de cultures différentes est devenue aussi fondamentale que la question des conflits de classes et des inégalités sociales dans une économie de marché.

A un moment où la récession économique et les conflits armés aux portes de l'Europe engendrent l'inquiétude, à un moment où la "fin des idéologies" crée le désarroi, les attentes à l'égard du Droit deviennent massives. Il se produit une sorte de "juridisation" du politique. L'Etat de Droit est invoqué et l'ensemble des aspirations à plus de justice sociale s'adresse à la loi. Le commentaire des réformes législatives autour des politiques de l'intégration fait alors office de débat philosophique et idéologique, parfois au mépris de la lettre des textes. Or plus la législation est complexe, plus les politiques publiques se technicisent, plus les opinions se font partisans et irrationnelles. L'usage médiatique des lois remplace l'interrogation démocratique.

### *Le retour au droit*

Les raisons de la primauté du Droit dans de nombreux discours sur l'intégration sont multiples : 1- l'actualité législative met au centre du débat national les réformes des politiques de l'immigration, de la nationalité et de l'intégration ; 2- la concentration de moyens institutionnels, notamment des budgets et des subventions, des personnels et des structures spécialisés est devenue une préoccupation majeure des administrations centrales et des collectivités territoriales ; 3- la loi joue un rôle essentiel dans la défense des libertés et des droits des plus démunis.

Le Droit donne à lire la philosophie de l'intégration. Il en souligne les cohérences mais aussi les limites. Il dessine les orientations, dresse des garanties et prévoit des sanctions, détermine des critères de compétence. La loi incite et contrôle ; elle explicite les finalités ; elle est, enfin et surtout, une garantie et une voie de recours pour les administrés et les justiciables. Aujourd'hui, la lutte contre les exclusions et les discriminations, l'amélioration de la condition des populations défavorisées est discutée au niveau législatif et au niveau constitutionnel comme autant d'éléments fondamentaux de la solidarité nationale.

Pour les jeunes des banlieues, les chômeurs, les laissés pour compte, le respect des droits fondamentaux est le dernier rempart contre la société "duale", inégalitaire et injuste. Les controverses, qui restent éloignées des réalités quotidiennes et qui ne sont pas assorties de solutions, deviennent une offense, une "humiliation". Nombre de travailleurs sociaux et d'éducateurs disent à leur tour leur désarroi y compris dans le choix des termes pour qualifier leur travail : "les mots sont piégés", trop banalisés, trop usés par la démagogie pour signifier quelque chose. Ils se tournent alors vers les juristes pour savoir "ce qu'il en est dans les textes", comment nommer ces ensembles de mesures que l'on baptise "politiques de l'intégration"- expression qui, elle-même, finit par irriter par son abstraction.

Le Droit est alors l'occasion d'une réflexion sur les fondements de la démocratie "à la française" dans sa façon de traiter les nouvelles segmentations sociales, qui brisent la solidarité nationale. Face à l'ampleur du chômage et à la "pauvreté", le Droit permet d'identifier les atteintes aux libertés fondamentales et propose des instruments, certes limités mais précis, pour les combattre. La montée des courants xénophobes et des intolérances, le développement de pratiques discriminatoires et des violences dépassent la question technique de la gestion et

du contrôle ; elles touchent directement à la solidité du lien social et à l'exercice des droits. L'intégration est au centre de la question de la citoyenneté ; ses défaillances donnent la mesure de la crise économique et du déficit de la démocratie représentative.

### *L'intégration face à la crise*

De nombreuses critiques faites aux politiques de l'intégration transposent au plan culturel ce qui est du domaine des inégalités sociales et économiques. Après avoir user de l'interprétation marxiste des conflits de classe, certains transposent aujourd'hui les clivages sociaux en différences de modes de vie ou de croyances, et les revendications sociales en aspirations minoritaires. Les travailleurs immigrés deviennent ainsi les "populations cibles" dans la réflexion sur l'intégration. N'est-ce pas aller trop loin dans le culturalisme, alors que les réalités économiques dépassent singulièrement l'expression d'une "ethnicité discriminée" ? La référence à des entités confessionnelles ou culturelles ne saurait fournir une explication ou une solution à la situation des travailleurs étrangers. Soulignons quelques données qui montrent l'évolution contrastée de la condition socio-professionnelle des étrangers, au delà de la question des minorités.

Les travailleurs étrangers, concentrés dans des emplois sous-qualifiés, ont payé un lourd tribut à la récession et aux restructurations industrielles : en 15 ans, de 1973 à 1988, le nombre des travailleurs étrangers employés dans les entreprises de plus de dix salariés a été réduit de 39 %, ce qui représente 500 000 personnes. Parallèlement, il s'est produit un transfert massif de l'emploi étranger vers le secteur tertiaire. Mais cela ne signifie pas nécessairement une amélioration de leur condition socio-économique. Le travail précaire se développe, avec une part croissante des femmes, et les formes illégales d'emploi se pérennisent dans certains secteurs.

Dans le même temps, en quinze ans (1975-1990) le taux de chômage des actifs étrangers a été multiplié par quatre, tandis que celui des nationaux était multiplié par 2,7. Or, celui-ci est trois fois plus important pour les Maghrébins, les Algériens en particulier. Les Africains de l'Afrique subsaharienne et les Turcs semblent à leur tour fortement touchés et les femmes ont un taux de chômage très supérieur à celui des hommes. On sait, désormais, que les demandeurs d'emploi étrangers sont deux fois plus nombreux qu'en 1980 et constituent près de 13 % des demandeurs d'emploi (près de 47%, en 1990, pour les Maghrébins).

Quant à l'insertion des jeunes immigrés dans l'entreprise, une enquête de l'IGAS (Inspection Générale de l'Action Sociale) montre que les étrangers de moins de 25 ans subissent la récession de plein fouet : en 1990, 42 % des étrangers non CEE de 15 à 24 ans étaient au chômage. Les jeunes devenus français semblent rencontrer les mêmes obstacles. Le décalage s'accroît entre les nouvelles qualifications des postes de travail et le faible niveau de formation, les pratiques discriminatoires à l'embauche ou dans le logement n'ont même plus besoin d'être explicites ; comment les détecter lorsque les demandeurs d'emploi sont plus de trois millions ! Il est vrai que les jeunes issus de l'immigration ont tendance à refuser les emplois non-qualifiés exercés par leur père, emplois qu'ils estiment dégradants. Mais est-ce une caractéristique culturelle ? Aujourd'hui, le RMI

devient un moyen de subsistance pour des familles entières. Si les solidarités familiales et communautaires sont encore efficaces, dans l'urgence, elles peuvent de moins en moins faire face au chômage de longue durée.

Cette situation engendre des pratiques délinquantes et une marginalisation dont il est difficile de sortir. La durée du chômage ou du non-emploi est déterminante non seulement au regard de la survie économique mais pour le respect de soi et la reconnaissance sociale. Pourtant un autre mouvement est amorcé : des jeunes profitent des restructurations pour se lancer dans la création d'entreprise, tels le commerce alimentaire, les prestations de service ou l'artisanat. Les réseaux communautaires fournissent une aide et une clientèle ; cependant, leur rôle s'estompe au profit d'une participation plus large à la vie de la cité et, parfois, à l'économie internationale. Les représentations classiques de l'immigration sont de moins en moins pertinentes pour répondre aux situations de plus en plus contrastées et évolutives qu'on observe aujourd'hui.

### *L'empreinte des stéréotypes sur l'immigration*

Des dynamiques complexes sont à l'oeuvre dans les milieux de l'immigration comme ailleurs. Les réduire à des solidarités communautaires est anachronique. De même, répéter que l'étranger est dans le "non-droit" ou dans l'"infra-droit" (expressions empruntées au professeur Jean Carbonnier mais à contresens) oblitère la réflexion sur les résultats contradictoires des diverses politiques adoptées. Ce n'est pas l'absence de textes ou même leur confidentialité qui est à craindre, c'est leur caractère pléthorique, leur incohérence, et le manque de coordination des moyens de l'intégration qui entraîne des effets pervers inattendus.

L'empreinte persistante des représentations culturalistes, et le plus souvent misérabilistes, de l'immigration fausse le débat. La référence à l'immigration semble absorber toute la philosophie de l'intégration. Lorsque la question de l'intégration est discutée avec celle de l'immigration, les propos paternalistes se donnent libre cours. La confusion s'installe : d'un côté, un accord semble se faire sur la finalité de l'intégration (politiques éducatives, logement social, mesures pour l'emploi et l'insertion des jeunes... pour combler les inégalités), mais le consensus est immédiatement contrecarré par le sentiment que la marge de manoeuvre des pouvoirs publics est faible ; de l'autre, les courants politiques s'affrontent sur l'immigration, avec une dramatisation médiatique qui entretient l'idée dans l'opinion publique que tout est possible et que rien n'est fait. A chaque nouvelle législature, on annonce un changement de cap, alors que la continuité des politiques est évidente (cf nos travaux et ceux de Patrick Weil). L'image de l'Etat s'en trouve dépréciée et, avec lui, les valeurs républicaines qui sous-tendent la philosophie de l'intégration.

Le paradoxe du consensus sur l'intégration et, par ailleurs, des querelles politiciennes centrées sur l'immigration, obscurcit la compréhension des mesures qui sont successivement votées. Les accusations réciproques de machiavélisme introduisent une tension, dont les premières victimes sont les plus défavorisés. Les politiques compensatoires contre les inégalités représentent pourtant un pari considérable sur l'avenir des démocraties européennes. Au delà de la question de

l'immigration, les citoyens se lassent des déclarations lyriques et des joutes oratoires d'une classe politique cherchant à rassembler l'électorat sur des invectives ou des peurs collectives.

### *Sous les mots, quelle philosophie ?*

La confusion de la pensée est, dit-on, à l'origine du déficit démocratique de nos sociétés. Une illustration en est donnée par les hésitations sur les vocables qualifiant les politiques sociales. Nous avons à maintes reprises, et notamment devant le Haut Conseil à l'intégration, qui en a adopté les termes, précisé que l'intégration n'est "pas une voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion". C'est une philosophie à part entière. Rappelons sur ce point quelques distinctions fondamentales.

L'"assimilation" est un terme qui plaisait aux juristes : son étymologie latine signifie "traiter à égalité", tels les deux plateaux de la balance que le juge tente d'équilibrer. Autrement dit, au sens premier, l'assimilation est un rapport d'égalité, une équivalence, entre des éléments différents. Mais l'histoire a introduit des sens dérivés, qui ont fini par transformer l'assimilation en synonyme de l'acte d'"ingérer" ou de "digérer", c'est-à-dire de "faire disparaître un corps étranger dans son propre corps". L'assimilation triomphera pendant la période coloniale, avec des intentions qui se voulaient "civilisatrices" et "universalistes". Elle est aujourd'hui rejetée comme réductrice des spécificités culturelles.

Le terme "insertion" se répandit au milieu des années 1980, au moment de la campagne "Vivre ensemble nos différences", en réaction à l'assimilation et pour affirmer la diversité des cultures. La vision du développement harmonieux des différences était naïve ; elle se révélera rapidement un piège. La différence entraine dans un rapport d'inégalité sociale, qui ne pouvait que s'accroître au détriment des cultures "immigrées", cultures "dominées", souvent considérées comme "abâtardies" par la société d'origine et minorées par la société d'accueil. L'insertion, expression qui désignait à l'origine une "greffe" en botanique, un "prière d'insérer" dans l'imprimerie ou la pose d'une pierre sur une monture, en joaillerie, n'a jamais signifié que l'introduction d'une pièce dans un ensemble, sans en changer fondamentalement la nature : il n'y a pas de "désassimilation" possible ; en revanche, une greffe peut être rejetée et on peut retirer, désinsérer, l'élément étranger sans porter atteinte à la structure initiale.

C'est à la fin des années 1980, que le concept d'intégration s'imposera donc, après une éclipse de plus de vingt ans (depuis la "doctrine de l'intégration" de Jacques Soustelle ). Le choix du mot, d'origine mathématique, suppose une philosophie plus globale. Le processus engagé sort d'une vision figée du face à face des différences, pour aborder l'action sociale et culturelle comme une dynamique de la pluralité, une dynamique qui, une fois amorcée, crée une réalité nouvelle. L'intégration a un antonyme, la "désintégration", qui indique que la structure de l'ensemble est fondamentalement modifiée, lorsqu'on désolidarise un élément. Le temps de l'intégration est à long terme, celui du changement des structures et des mentalités.

Au plan international, l'intégration est le terme le plus communément adopté. Mais, à son tour, l'usage des mots peut transformer leur signification et on observe la tendance récente à rapprocher l'intégration de la notion d'assimilation. Or, plus les formes d'exclusion se multiplient, entraînant la crainte d'un éclatement social, plus la conception assimilationniste revient sur le devant de la scène, y compris sous le couvert du vocable de l'intégration. Ce mouvement s'observe aux USA, au nom de la défense de la langue et de la culture anglo-saxonnes, au point que les tenants des "droits civiques", soucieux d'éviter le retour à l'assimilation, ont proposé un nouveau terme, celui d'"incorporation" - terme, qui passerait difficilement en français, étant donné ses connotations militaires ou corporatistes !

En France, on entend à nouveau parler d'assimilation mais en spécifiant le plus souvent l'objet : ainsi, l'"assimilation aux valeurs républicaines". De même, la "cohésion sociale", semble plus fréquemment être remplacée par l'expression "solidarité nationale" ; le glissement se fait imperceptiblement mais de façon significative. Parallèlement, les déceptions nées des échecs des politiques d'intégration poussent ceux qui en attendaient une reconnaissance et une promotion sociale à revendiquer des actions spécifiques : puisque les mesures individuelles s'avèrent inopérantes, pourquoi ne pas tenter les actions collectives et les affirmations identitaires ? Les attaques contre le concept d'intégration et la défiance à l'égard des institutions sont virulentes en période de crise. Elles proviennent de tous les côtés : à la faveur du repliement sur une "identité nationale" plus ou moins mythique ou à la faveur de revendications communautaristes. Il se produit une surenchère qui freine tout progrès social, toute dynamique d'intégration.

Les mots comme les institutions se jugent à l'usage et à l'épreuve des faits ; les formes changent de signification jusqu'à travestir parfois leur apparence première. Pourtant, la force de l'intégration est précisément d'être, par nature, un processus, une démarche évolutive. Elle s'accomplit dans l'opération elle-même. Ainsi, le mouvement de l'intégration se réalise-t-il par la coordination des différentes actions et par la participation pleine et entière de tous les opérateurs, par l'élaboration et la rectification concertées. La capacité d'adaptation dans le temps à partir de la prise de parole des acteurs, de leurs critiques et de leurs propositions, spécifie l'intégration qui est à la fois plurielle et progressive.

La logique de l'intégration consiste notamment à réintroduire la dimension culturelle et le principe du partage des compétences, des savoir faire et des responsabilités dans le travail social. Malheureusement, cette conception commençait à être perçue lorsque la récession s'est aggravée et lorsque le débat sur l'Europe, celle de Schengen et celle de Maastricht, s'est durci. La définition des relations entre l'Etat et le citoyen devait prendre en compte ces nouvelles réalités hors des frontières nationales.

### *Lutte contre l'exclusion et citoyenneté*

Au delà des propositions centrées sur l'immigration, les politiques publiques d'intégration visent à lutter contre toutes les exclusions. Elles tendent à l'établissement d'un autre rapport social au travail, à la culture, à l'éducation ;

elles procèdent d'une autre vision de la participation à la vie politique nationale et surtout locale. L'intégration est d'abord l'antonyme de l'exclusion. Mais elle est beaucoup plus : une voie vers le plein exercice de la citoyenneté.

Autrement dit, c'est le contrat social qui devient l'objet central de l'intervention des pouvoirs publics, plus que la détermination de catégories de population (les populations "cibles"), auxquelles seraient attribués des crédits spécifiques, d'aide ou d'assistance. Ainsi s'éclaire l'évolution terminologique du début des années 1990, qui conduit à réserver le mot "insertion" aux politiques sectorielles et à conférer au mot "intégration" le caractère générique d'un ensemble de mesures concertées, conjuguées entre elles au sein d'une dynamique de la participation et du partenariat. Après une hésitation entre les trois dénominations "assimilation, insertion et intégration", le choix politique de l'année 1990 fut l'affirmation d'un "modèle français d'intégration". Il justifiera la création de plusieurs organismes publics : Haut conseil, Secrétariat d'Etat, Secrétariat général... "à l'Intégration" - mais en multipliant les structures, n'a-t-on pas dénaturé le sens initial d'une meilleure coordination des actions ?

Le choix de l'intégration conduisait à affirmer la primauté des droits individuels sur la représentation collective des "minorités", à l'inverse de ce qui avait été revendiqué au titre du "droit à la différence", au milieu des années 1980. Plus fondamentalement, c'est l'extension de la logique des droits de l'Homme à toute politique sociale, quelles que soient les origines ou les appartenances des bénéficiaires, c'est-à-dire bien autre chose que la découverte récente, à travers l'ancienne Ecole de Chicago, d'une "ethnicité" qui envahit les discours sur l'immigration. Il ne s'agit pas seulement de compenser les inégalités dont sont victimes les minorités, les "nouveaux pauvres", mais de créer une société plus égalitaire et plus libre pour tous au delà des appartenances.

La défense des "immigrés", trop souvent distingués des autres étrangers (qu'ils soient européens, américains ou asiatiques), relève de l'attitude philanthropique : elle prend les accents de l'aide condescendante apportée aux anciens colonisés. Les immigrés portent avec eux, et en eux, l'image dépréciée de leurs pays d'origine : d'ailleurs, ne leur répète-t-on pas qu'"on n'y retourne pas", contrairement aux pays en voie de démocratisation et en développement. Leurs pays sont marqués du sceau du sous-développement, de la corruption, du pouvoir autoritaire, du non-retour. Et on doute à ce point du libre arbitre de ces sujets de droit, de leur capacité à choisir une nationalité, à prendre leur destin en main, qu'on préfère adopter des "contre-stéréotypes" de défense sur le thème "ils sont une chance pour la France". Malgré les bonnes intentions proclamées, de telles attitudes encouragent la stigmatisation sociale et culturelle. Comment peut-on entrer dans un processus démocratique par la volonté unilatérale du dominant, par "automaticité", lorsque les valeurs de ceux qui ont le pouvoir sont précisément le choix et la mobilité ? Les mots trahissent la pensée sous-jacente. La générosité dépréciative est un obstacle essentiel à l'intégration.

### *Entre citoyenneté locale et citoyenneté européenne*

Si les traditions nationales restent marquées par la conception même de l'identité, de l'unité ou de la cohésion nationales, la création d'un espace sans

frontières et la lente élaboration de l'Union européenne obligent à tenir compte des cadres imposés par le droit international et par le droit communautaire. Aux deux bouts de la chaîne des citoyennetés, locales et européennes, en cours d'élaboration, les politiques sociales doivent instituer leur propre logique sans porter atteinte à l'unité de la citoyenneté nationale. Il ne s'agit plus seulement de gérer des postes et des crédits, mais de repenser les mécanismes de la contribution sociale, de la répartition du travail et de la redistribution des ressources. Les politiques d'intégration sont désormais liées au transfert des compétences et au principe de subsidiarité, aux modalités de la participation à la vie locale et aux directives européennes.

L'ampleur de cette conception de l'intégration, au sens d'un "développement intégré", dépasse les solutions sectorielles de telle ou telle politique sociale. Elle leur donne sens et les fédère. Mais la théorie n'est pas toujours opérationnelle. Dans le procès fait aux politiques d'intégration, il y a presque toujours l'illusion d'un pouvoir immédiat des réformes législatives, l'ignorance de la distance qui sépare le droit codifié du "droit vivant", l'espoir irréaliste de la capacité des normes juridiques à changer radicalement les mentalités et les comportements de façon purement volontariste. Enfin, et cet aspect est plus récent, il y a manifestement une attitude de dénégation à l'égard de la difficulté croissante des Etats nation à résoudre des phénomènes sans cesse plus complexes, par leur rapidité d'évolution et par leur mondialisation. Si les réponses institutionnelles en matière d'intégration sont encore du domaine de la souveraineté des Etats, les problèmes dépassent les cadres forgés par les histoires nationales : les contraintes institutionnelles imposées par les conventions européennes et par le droit communautaire se précisent. L'intégration se situe dans des espaces multidimensionnels qui s'élargissent sans cesse. La pluralité des appartenances et les mobilités trans-frontières déstabilisent des systèmes de régulation sociale et de normativité ancrés dans les territoires nationaux.

L'intégration n'est pas seulement démographique, économique ou juridique, elle est politique au sens fort du terme. Elle concerne l'organisation même de la Cité. Elle n'est pas la photographie instantanée d'un modèle qui s'appliquerait de façon univoque ; elle se fait avec la dimension du moyen et du long terme ; elle se jauge à la force créée, plus qu'elle ne se mesure par les éléments additionnés. C'est pour cela, que la classe politique a tendance à oublier sa signification et ses contraintes, cédant à la pression des échéances électorales et des événements.

### *Une logique de la participation*

Il est difficile de sortir de la logique comptable et gestionnaire pour entrer dans celle de la représentation et de la participation, celle du partage des valeurs et des richesses, celle de l'élaboration concertée et non pas seulement de l'application des règlements. Une analyse des textes juridiques aide paradoxalement à cela, parce qu'elle permet d'apprécier la cohérence ou les incompatibilités entre les mesures prises successivement ; elle ne peut toutefois prévoir les prolongements inattendus, que les réalités objectives imposeront à l'avenir, notamment si les inégalités économiques s'accroissent. Les conflits sociaux risquent de doubler les politiques de l'intégration amorcées à la fin des

années 1980. Les décideurs ont déjà montré leur inclinaison vers une attitude plus restrictive, voire répressive, quand le temps des réformes se prolongent avec les aléas de la crise.

Les politiques au pouvoir redoutent la complexité et l'imprévu. La programmation dans le temps, les procédures d'évaluation et les bilans des actions pour mesurer les réussites ou les dysfonctionnements à l'aune du court terme sont de leurs pratiques courantes. Or, ce qui se conçoit pour des secteurs limités, ne saurait rendre compte de l'intégration, faisceau d'une pluralité d'actions concertées et dont les effets se marquent dans la durée. Comment définir un contrat social, qui irait dans le sens de cette dynamique de la réciprocité, dans lequel "chacun compte à part entière, chacun accepte de se constituer partie du tout et s'engage à respecter l'intégralité de l'ensemble" ? En 1989, dans le livre "De l'immigré au citoyen", nous avons proposé cette définition de l'intégration, qui a été reprise par le Haut conseil à l'Intégration, dans son premier rapport de 1990. La notion est, au premier abord, comprise par tous. Pourtant, elle est perpétuellement à repreciser, tant les mentalités sont réticentes à saisir les implications du concept d'intégration dans l'action sociale et dans l'éducation.

Les résistances à l'éducation civique, et cela en dépit d'expériences manifestement réussies, en sont un bel exemple. De même, le manque de conviction des militants pour diffuser les réflexions et les expériences prouvant que les droits de l'Homme inspirent des innovations concrètes réussies. Les discours emblématiques se substituent à l'action comme si "on croyait aux droits de l'Homme, sans y croire". Les faux-semblants dans l'action sociale ont pourtant des effets redoutables ; les leurres, en politique, conduisent parfois sur des voies périlleuses.

Aborder l'intégration comme une philosophie de la citoyenneté, suppose, il est vrai, un examen lucide des faits : ce n'est pas en taisant les violences, les fraudes, les intégrismes et les intolérances, d'où qu'ils viennent, que l'on peut mener une réelle politique sociale. Cela signifie également une analyse de la loi et de son usage, qui ne soit pas la consécration formelle ou la dénonciation permanente, au risque de déprécier l'Etat de Droit et de dépouiller les plus démunis de moyens de défense ; c'est donner la parole aux citoyens et leur conférer des instruments de contrôle ou de recours ; c'est une façon d'élaborer les mesures en prévoyant les rectificatifs nécessaires ou les effets pervers ; c'est, enfin, introduire l'ensemble des paramètres culturels, non-mesurables, comme autant de données essentielles de l'intervention sociale.

Dans "La France de l'intégration", Dominique Schnapper a montré la relation du modèle de "l'intégration à la française" à la sociologie de la nation, telle qu'elle s'est construite au cours des deux derniers siècles en France. L'analyse, là encore, a été reprise par le Haut conseil à l'intégration. Tout se passe, pourtant, comme si les analyses de l'intégration, qui prennent en compte la densité historique et les inégalités de développement, heurtaient toujours la vision paternaliste d'une "intégration-catalogue", sans cesse étendue à des mesures ponctuelles pour les "immigrés". Les élans de générosité à l'égard de groupes particuliers ne constituent pas cette "utopie positive", qui oblige à tenir compte

des leçons de l'histoire pour élaborer une action politique d'envergure au bénéfice de tous les citoyens.

L'intégration conçue comme un processus de construction de la citoyenneté suppose une inscription dans la mémoire collective. Elle s'enracine dans l'histoire souvent conflictuelle des démocraties, dans la mémoire des victoires chèrement acquises. Elle n'est pas donnée. La perception du caractère inachevé et fragile des démocraties fait partie du processus d'intégration. En laissant croire que l'intégration, comme les droits de l'Homme, se décrèteraient, qu'ils seraient les produits factuels, naturels, d'une "tradition nationale" ou d'une "Identité nationale" (lesquelles ?), on entretient le danger du populisme. De la déception naît la réaction irraisonnée.

La perspective de l'intégration permet de ne pas "essentialiser" les cultures. Soutenir globalement les cultures traditionnelles sous le prétexte de respecter les différences revient à dénier à ceux qui veulent rompre avec ce qu'ils jugent anachronique ou totalitaire, le droit à l'expression. A tout confondre, on interdit de parole et parfois d'existence celui ou celle qui se bat pour sa vie et pour sa liberté. L'exemple algérien est révélateur : on s'est consacré à un Islam abstrait ou à des pratiques de banlieue en refusant de voir les dangers qui se profilaient avec la montée des intégrismes, ici et là-bas. Ceux qui ont voulu courageusement évoquer une autre réalité ont recueilli l'hostilité.

### *Le choc des mots et des identités*

S'il convient de se garder des stéréotypes socioculturels, qui stigmatisent les populations immigrées, il convient tout autant de se méfier des slogans qui tentent de légitimer telle ou telle disposition juridique au nom d'une pseudo-tradition nationale. Les discussions sur la réforme du code de la nationalité ont laissé libre cours à ces oppositions caricaturales sur l'"identité française" (expression dite de gauche) ou sur l'"identité de la France" (expression dite de droite). Le droit du sol et le droit du sang ont été brandis, par les uns ou par les autres, comme des bannières de ralliement.

La réalité historique est plus nuancée et contradictoire. S'il y a une "exception française", c'est bien dans le recours le plus large possible à toutes les techniques du droit de la nationalité. Il s'agissait de permettre à un pays, qui est un pays d'immigration depuis plus d'un siècle, de combler son déficit démographique. Les débats parlementaires de la fin du siècle dernier sont explicites : le droit du sol a été utilisé pour des raisons démographiques, militaires (la conscription fut une obsession du XIX<sup>ème</sup> siècle tout comme l'esprit de revanche contre l'Allemagne), économiques... non par pure générosité. Quant au code civil, si peu prolixe sur la nationalité, mais affirmant le lien de filiation comme moyen d'attribution, il fait évidemment partie de la "tradition française".

Le jeu politicien sur les règles techniques et les moyens de preuve de la nationalité, auxquels on confère une valeur de symbole, a favorisé la manipulation médiatique de l'opinion. Cela s'inscrit à l'inverse de la philosophie politique de l'intégration, celle qui s'adresse à des sujets de droit doués d'autonomie et libre arbitre. De nombreux jeunes, immigrés ou non, savent que les obstacles les plus

difficiles à lever ne tiennent pas à la nationalité, mais à l'exclusion économique et à la parole confisquée. Ils savent aussi que la lettre de la loi ne se confond pas avec son application.

Les situations observées aux "guichets", avec des personnels surchargés, confrontés au développement de comportements agressifs ou de fraudes, peu valorisés dans leur travail et au bas de l'échelle des salaires, donnent une image négative du droit: "En France, on ne déploie pas le tapis rouge devant les personnes qui veulent devenir françaises", mais on ne le déploie pas plus devant les fonctionnaires des "services des étrangers". Pourtant, les statistiques indiquent un taux d'acceptation des demandes de naturalisation ou de réintégration proches des 90%. Comparons avec les pays voisins ; il serait peu honnête de conclure à la fermeture de la France aux étrangers. Les réalités méritent donc plus d'attention que la plupart des discours politiques ou militants ne le donnent à entendre. Citons un deuxième exemple de parole enflammée fort peu réaliste : la manifestation de volonté à la majorité pour un jeune né en France présentée comme "la mort du droit du sol"...

L'incompréhension du droit français de la nationalité par les postulants eux-mêmes participe de cette perte de sens de la loi et du fonctionnement de l'administration ou de la Justice. Combien d'étudiants étrangers ignorent que leur statut est temporaire, qu'ils ne peuvent justifier de la condition de résidence stable en France, nécessaire pour prétendre à la naturalisation, à l'exception de ceux qui ont obtenu l'autorisation de travailler ? On arrive ainsi à l'absurdité d'une revendication de nationalité par ceux (y compris les boursiers de leur Etat) dont la vocation est précisément de revenir dans leur pays. Etudiants, ils se sentent, pourtant, en meilleure position que leurs compatriotes travailleurs, qui eux obtiennent la nationalité. Se sentant mieux armés intellectuellement pour faire valoir leurs prétentions, ils vivent la situation comme une injustice et saisissent les associations pour présenter leurs protestations contre le racisme de l'administration.

Les clichés sur le droit du sang, le sang versé ou le sang hérité et mérité, ou sur le droit du sol, comme si le fait de la naissance sur une terre produisait le droit, la minimisation du rôle de la volonté, pourtant louée par les Révolutionnaires, notamment à travers la naturalisation et le serment civique, ont alimenté des controverses à l'encontre de l'intégration. Les immigrés restent ainsi assignés au rôle de ceux, qui sont venus loués leur force de travail chez l'ancien colonisateur, "se sont installés et ne repartiront pas" (on songe à l'expression si péjorative "ils sont là, ils resteront") sous-entendu originaires de pays de misère, sans prestige et sans avenir. Or, comment s'intégrer dans une société dont le discours vous conduit à avoir honte de vos origines ? Ce n'est pas seulement une erreur psychologique, c'est une faute politique que de diviser les étrangers selon la ligne de partage du développement inégal. A l'avenir, des réactions très vives risqueront de s'exprimer contre ces images négatives, celles que les jeunes résument sous les termes de "honte" et d'"humiliation".

L'acquisition de la nationalité prendra un autre sens, lorsqu'on raisonnera sur le statut des immigrés au même titre que sur celui des résidents américains ou japonais installés en France, lorsqu'on considérera la nationalité comme un des

piliers de l'intégration, comme un processus d'autonomie et de liberté de choix. Alors on comprendra pourquoi ces dernières années, à mesure que se propageaient des discours démagogiques, les demandes de nationalité française des résidents de la Communauté européenne ne cessaient de décroître tandis que la déception et le ressentiment à l'égard d'une "nationalité de papier" se développaient chez les ressortissants des Etats tiers. Parallèlement, à ce débat franco-français sur la nationalité, une réflexion était menée pour concilier les libertés individuelles avec leur extension collective, autour de la notion de droits culturels fondamentaux. L'initiative venait de Suisse et du Conseil de l'Europe.

### *Les droits culturels fondamentaux*

Pour dépasser l'alternative "logique des minorités ou logique de l'égalité", qui a historiquement divisé les pays anglo-saxons et les pays du Continent, le Centre interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme de l'Université de Fribourg, en Suisse, a accompli un remarquable travail sur le concept de "droits culturels" (M.P. Meyer Bisch, éd., 1994). Partant du constat de sous-développement de la catégorie des droits culturels dans les droits de l'Homme, l'institut de Fribourg démontre la nécessité de qualifier les droits culturels de droits universels, indivisibles et justifiable. "La réunion de réflexion sur les droits culturels", organisée à l'initiative de la Direction de L'Enseignement, de la Culture et du Sport du Conseil de l'Europe, le 21 janvier 1994, à Strasbourg, a plus précisément encore permis de hiérarchiser les questions soulevées.

Les résistances à l'égard du concept de "droits culturels des minorités" sont désormais largement exprimées. "La protection des minorités est une approche relative et contingente, alors que la définition des droits de l'Homme est par nature générale et globale". Autrement dit, les droits des minorités apparaissent comme des droits catégoriels. Quant à la différenciation entre les droits individuels et les droits collectifs, elle est jugée impropre. "D'une part, le sujet du droit a, en soi, une amplitude sociale et la dignité touche à la fois l'individu et différents types de communautés. Par ailleurs le caractère collectif concerne non pas le sujet de droit mais l'exercice des droits : les droits s'exercent seuls et/ou en commun". C'est tout une philosophie nouvelle qui se développe à parti de cet exposé des motifs ; c'est aussi une extraordinaire invitation à donner consistance au contenu des droits culturels, quelles que soient les origines ou les appartenances de leur titulaires.

Un ordre normatif et opératoire se dessine alors clairement. "Si l'universalité des droits culturels est la priorité logique, la protection des minorités représente la priorité chronologique du fait de l'urgence des situations (prévention de conflits potentiels)". Ainsi, dans les pays où les droits des groupes minoritaires est une garantie, la conservation de celle-ci reste, dans un premier temps, prévalante. Mais l'horizon qui se dessine obligera à changer de dimension en adoptant d'autres solutions institutionnelles, plus universalistes. Au delà de la qualité des recherches de quelques intellectuels sur la définition des droits culturels, on voit le rôle clé d'une organisation internationale, comme le Conseil de l'Europe, instance favorisant la conciliation de points de vue opposés en proposant une projection sur des systèmes plus démocratiques, moins repliés sur leurs privilèges. Là encore, mais combien veulent aujourd'hui l'entendre, la philosophie

des droits de l'Homme fait la preuve de sa capacité à transcender les particularismes.

### *L'Europe par le dépassement des particularismes*

Au moment où le multiculturalisme idéologique et juridique est prôné par certains, les nationalismes, les intolérances et le racisme, les conflits ethniques et la résurgence de doctrines sur "la purification ethnique" marquent l'actualité. Certains y voient la nécessité de construire d'urgence une Europe multiculturelle. D'autres, à l'inverse, considèrent que ces conflits sont encouragés par la résurgence des minorités nationales et par les idéologies du multiculturalisme. La critique de la représentation institutionnelle des "minorités", des "discriminations positives" "politically correct", s'exprime surtout dans les démocraties européennes qui se réclament des droits de l'Homme, dans les milieux qui ont résisté au nazisme ou lutté pour les Indépendances des pays colonisés, chez ceux aussi qui avaient prévu le durcissement des particularismes ethnico-religieux en Irlande, au Liban ou en Bosnie.

Le multiculturalisme "institué" est-il simplement un retour à un passé antérieur à la philosophie des droits de l'Homme ou, au contraire, un projet de dépassement des impérialismes culturels ? Le débat est fondamental et il y aura des incidences directes sur l'avenir des démocraties européennes : y aura-t-il éclatement en peuples séparés ou épanouissement des différences dans le respect mutuel des droits ? Les revendications identitaires ou communautaires sont-elles le produit de discriminations imposées par des régimes totalitaires, par des sociétés racistes, par des systèmes antidémocratiques ? Le problème est alors la transmission démocratique plus que le multiculturalisme.

Aucun Etat n'a atteint ses objectifs dans la lutte contre les inégalités et les discriminations. C'est à partir des échecs de l'intégration que les revendications minoritaires se sont exprimées. En analysant la cause de ces échecs, l'importance des données culturelles apparaît au premier plan. Toutefois, l'idéologie du multiculturalisme n'est-elle pas à son tour prise dans l'engrenage de la surenchère ? Le risque n'est-il pas d'"essentialiser", de "naturaliser", les catégories produites par un système inégalitaire et intolérant, en renforçant la stigmatisation des différences ? La sociologie du droit apprend à se méfier des identités, des définitions préformées par des systèmes dominants pour les figer en identités séparées et fermées sur elles-mêmes. Cette politique avait été celle du colonisateur britannique avec le système de l'*Indirect rule*..

Plutôt que de prôner des identités culturelles, de les figer dans les réseaux institutionnels et dans les catégories juridiques, l'avenir de l'Europe est peut-être dans un développement des droits culturels fondamentaux, par extension des droits de l'Homme, tels que le Conseil de l'Europe a commencé à les définir. Alors les oppositions entre les différents modèles d'intégration institués par les Etats nation s'estomperont-ils pour un dépassement des particularismes nationaux, ethniques ou religieux, au bénéfice d'une conception de la citoyenneté étendue à des droits plus larges que les droits strictement politiques et garantissant les choix individuels.

# *PEUT-ON CONCILIER L'INCONCILIABLE ?*



*Michel WIEVIORKA,*

Directeur de recherche à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Le discours mythique de l'intégration républicaine et la démocratie face aux minorités culturelles

On attend souvent de la sociologie, et à juste titre, qu'elle déconstruise les catégories du sens commun, qu'elle refuse les fausses évidences, le prêt-à-porter intellectuel. Elle peut alors proposer, comme le demandait Pareto, des définitions rigoureuses, scientifiques, de termes qu'elle emprunte éventuellement au discours courant ; elle peut aussi transformer en objet d'analyse les catégories spontanées, prendre à bras le corps le discours des acteurs pour produire des connaissances sur les phénomènes que ce discours accompagne, ou dont il prétend rendre compte, ou bien encore pour éclairer les débats que ces phénomènes suscitent. Telle sera ici notre démarche, et avec le sentiment d'avoir en abondance du pain sur la planche avec les problèmes qui vont nous occuper : l'exclusion, le modèle français d'intégration républicaine, les identités.

### *1. La nature de la mutation contemporaine*

Si au milieu des années 70, il était courant de parler de crise pour désigner des difficultés perçues essentiellement en termes économiques, il n'est plus possible, aujourd'hui, d'échapper à l'image de transformations profondes, qui concernent non seulement l'économie, mais aussi la culture, la politique, les modes de penser, et dont l'ensemble correspond à une véritable mutation sociale, et non pas à un dérèglement passager de l'économie ou des institutions.

Mais si désormais l'idée d'une mutation est assez largement acceptée, encore faut-il ajouter que la façon dont elle est perçue appelle, elle, examen.

Prenons pour point de départ l'idée que cette mutation est tridimensionnelle, qu'elle concerne premièrement les rapports sociaux stricto sensu, deuxièmement le système politique, l'Etat et les institutions, et troisièmement la culture, et notamment les identités nationale ou minoritaires. Déjà là, ne devons-nous pas nous méfier de certaines idées reçues ?

### *2. L'exclusion*

Les rapports sociaux, jusque dans les années 70, étaient ceux d'une société industrielle, structurée par un conflit opposant le mouvement ouvrier aux maîtres du travail, et informant la vie politique et intellectuelle, tout comme l'action de toute sorte d'acteurs, bien au-delà des usines. Il a fallu attendre les années 80 pour que l'on accepte, en France, l'idée de la fin de la société industrielle et du déclin historique du mouvement ouvrier. A partir de là, une toute autre thématique a commencé à s'imposer, celle de la dualisation de la société, inscrite et visible dans l'espace urbain, aboutissant à l'exclusion de pans entiers de la population. La société industrielle était organisée par un conflit, la société à deux vitesses est traversée par une faille, elle s'organise autour d'un non-rapport social, d'une division où le monde des inclus, qui participent à la vie moderne, se séparerait de plus en plus de celui des exclus. Hier, le principal drame social était l'exploitation,

fruit d'un rapport social de domination, aujourd'hui, il est dans l'exclusion, fruit d'une dissociation, d'une coupure. Dans d'autres sociétés, d'autres expressions occupent le devant de la scène : aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, on a beaucoup parlé d'underclass, de sous-prolétariat, notion qui a fait l'objet d'abondantes mises au point, et qui est aujourd'hui parfois contestée ; en Russie, on parle, non sans mépris, de Lumpen, conservant ainsi un terme hérité de la période marxiste-léniniste du pays. En France, le mot d'exclusion s'est imposé, avec l'immense mérite de nous aider à nous dégager du paradigme de la centralité des rapports de production et de l'exploitation industrielle.

Mais il faut maintenant effectuer un pas de plus, et examiner nos représentations de la société post-industrielle et plus précisément de l'exclusion. Le terme lui-même peut d'abord être contesté pour l'idée principale qui l'anime, celle d'une déstructuration autour de deux pôles, les inclus et les exclus. Après tout, n'y-a-t-il pas toute sorte de situations intermédiaires, ne faut-il pas plutôt développer l'image d'une société stratifiée, faite d'un empilement de couches sociales pour lesquelles il faut parler d'inégalités, et non de dualisation ? Cette critique est en fait bien plus classique qu'il n'y paraît : c'est celle qui, dans les années 60 et 70 a notamment opposé les approches fonctionnalistes insistant sur la mobilité et la stratification sociale aux approches, marxistes ou autres, demandant qu'on envisage des rapports ou une structure de classes ; et d'une certaine façon, cette façon de poser le problème relève elle-même d'une critique beaucoup plus fondamentale, qui consiste à demander, à l'inverse, que l'on retrouve la marque d'un rapport de domination derrière l'image du non-rapport que véhicule la notion d'exclusion.

Celle-ci, en effet, amalgame des réalités qu'il vaut mieux distinguer : on peut être exclu socialement et économiquement, et parfaitement intégré culturellement, ou bien encore politiquement, on peut être inclus socialement, et marginal culturellement. Ainsi, de nombreux immigrés étaient, dans les années 50 et 60, inclus socialement, par le travail, au point que l'expression de "travailleurs immigrés" était courante à leur égard, et plutôt enfermés dans leur culture d'origine et dans le projet de retourner au pays, alors qu'aujourd'hui, leurs petits enfants sont souvent au chômage, marginalisés socialement, mais citoyens français, et partie prenante d'une culture de masse aux références souvent internationales : les jeunes "beurs" qui pratiquent le rap, le tag et le graph, qui portent des baskets et des K'ways et connaissent sur le bout des doigts les résultats du Top 50 ou de ses succédanés ne sont pas marginaux culturellement.

Un tel constat est une invitation à radicaliser la critique de la notion d'exclusion. Cette radicalisation peut procéder d'une démarche, chère à la sociologie critique des années 70, qui consiste à poser la question du lieu à partir duquel est utilisé le vocabulaire de l'exclusion. N'offre-t-il pas une façon commode de rejeter dans le non-sens ceux qui sont désignés comme exclus, une manière de les définir négativement, uniquement par ce dont ils seraient privés ou rejetés, et donc n'est-il une catégorie du langage des dominants, à qui il ne reste plus qu'à déplorer la souffrance ou le malheur des non-inclus, sur le mode humanitaire et caritatif, ou sur celui de l'appel à des politiques sociales ?

Sans aller jusqu'à s'apparenter ainsi à une sociologie du soupçon et de la mauvaise conscience, la critique, ici, peut demander à ce qu'un autre regard soit posé sur les populations concernées, que celui qui les définit en termes d'exclusion : ne faut-il pas par exemple examiner ce que produisent les "exclus", en matière culturelle notamment ? Cette démarche peut déboucher sur l'apologie des modes de vie des

plus démunis économiquement, un peu comme on a pu construire une image mythique des "favellas" de Rio de Janeiro, insistant sur le soleil, la beauté du paysage ou leur supposée joie de vivre chaleureuse là où règnent la violence, la pauvreté, l'incapacité de vivre ou d'affirmer la subjectivité des acteurs. Mais elle peut aussi contribuer à ce que l'on trouve, derrière l'image d'un non-rapport social, un rapport social peu visible, une relation de domination encore obscure. Dans cette perspective, le sociologue est convoqué pour une tâche qui s'apparente à celle des penseurs sociaux du XIXe siècle, à commencer par Karl Marx, quand il s'agissait de transformer la représentation des prolétaires, perçus comme des pauvres, des classes dangereuses ou des marginaux, pour en faire des acteurs dominés, pris dans un rapport conflictuel de production. Dès lors, la question devient celle du rapport social dont les "exclus" seraient partie prenante : on peut faire l'hypothèse, nous y reviendrons, que ce rapport se joue dans l'ordre de la culture et de la subjectivité, et que ce qui définit le mieux l'"exclusion", c'est la négation par les "inclus" du sujet "exclu", le mépris, le refus d'entendre des demandes qui portent sur la capacité de produire sa propre existence, et qui se soldent parfois par des conduites d'autodestruction, la drogue, le suicide, ou même simplement la destruction du quartier où l'on vit et des équipements collectifs qui y ont été disposés.

### *3. La crise politique et institutionnelle*

Un deuxième axe de l'analyse tridimensionnelle de la mutation contemporaine est donné par le système politique, les institutions et l'Etat. Ici aussi, un assez large consensus existe, pour dire que l'Etat-providence est en crise, parce qu'il lui est de plus en plus difficile de prendre en charge des demandes de plus en plus coûteuses avec des ressources qui se restreignent, pour dire, également, que la police ou la justice sont en crise, et, plus encore, que l'école républicaine fonctionne de moins en moins en conformité avec son concept, et de plus en plus comme un marché : marché du point de vue des établissements, qui ont chacun leur stratégie propre, marché du point de vue des parents d'élèves, qui choisissent quand ils le peuvent la "bonne" école, c'est-à-dire celle où il n'y a pas trop d'enfants issus de l'immigration.

Cette représentation se complète, assez spontanément, par l'image d'un système politique de moins en moins capable d'être représentatif, et par conséquent d'acteurs politiques perçus comme formant une classe éloignée des demandes sociales.

Là aussi, le sociologue, qui a éventuellement contribué à rendre patente la crise de l'Etat-providence ou de telle ou telle institution doit refuser de s'en tenir là, et exercer son esprit critique par rapport à des représentations qui font désormais partie de l'air du temps.

Les discours alarmistes, par exemple à propos de la crise de l'Etat-providence, apportent-ils la démonstration d'un recul en la matière, ne sont-ils pas qu'une version, parmi d'autres, du thème de la décadence, une variante du discours de la peur, de l'insécurité et, en définitive, du manque de confiance en elle-même qui caractérise notre société ? D'autre part, l'idée même d'une crise des institutions est récurrente, comme on le constate par exemple si l'on considère le discours des policiers, qui de ce point de vue ressemble beaucoup aujourd'hui à ce qu'il était dans l'entre-deux-guerres, quand il consistait déjà à dire que la police est le dernier rempart, lui-même menacé, face à divers risques sociaux.

Plus profondément, le discours de la crise des institutions est plus courant du côté des membres de ces institutions, et de celui des "inclus", que du côté des "exclus". Ceux qui, dans les quartiers dégradés ou les transports en commun, sont victimes de la discrimination "au faciès" de la part de policiers, ceux qui constatent à leurs dépens que la justice a la main plus lourde quand on appartient à certains groupes sociaux ou ethniques n'ont pas le sentiment d'une crise de la police ou de la justice. Disons-le autrement, et plus simplement : le discours sur la crise des institutions répressives ou garantes de l'ordre est d'autant plus prégnant que l'idée même de rapports de domination n'a guère d'espace dans la vie sociale, il traduit la fin d'une époque, où la société pouvait effectivement être pensée en termes de rapports de domination, et plus précisément de rapports de classes, et le retard à prendre conscience des nouveaux rapports sociaux qui émergent. Quand les rapports de domination sont clairement perçus, et dans leur centralité, les institutions sont à la limite vécues comme les accompagnant, au point que leur autonomie, toute relative qu'elle soit, est souvent niée, l'Etat par exemple étant décrit comme le conseil d'administration des classes dominantes. Quand au contraire, comme aujourd'hui, la société ne se perçoit pas elle-même en termes de rapports sociaux, les institutions sont perçues de façon non moins excessive comme garantes de l'ordre, sans liens avec le social. Nous avons connu, dans un passé récent, les excès d'une pensée qui ne voulait voir dans les institutions, l'Etat ou le système politique que des instruments assurant la reproduction des rapports de production, nous vivons aujourd'hui les excès inverses, l'idée, largement partagée, d'une indépendance totale des mêmes institutions, Etat et système politique, au regard d'introuvables rapports sociaux.

Enfin, il n'est pas faux de dire que l'école républicaine est de moins en moins conforme à son concept, et de ce point de vue, il est juste de parler de crise. Mais à parler ainsi, on formule la réponse en même temps que la question, car en décrivant une "crise", on ne peut que suggérer sa résolution en des termes qui appellent à un retour à la normale, et qui demandent donc la remise en conformité de cette école et de son concept. Or ne faut-il pas raisonner autrement, s'interroger non plus sur les modalités d'un maintien ou d'un retour éventuel à l'école républicaine, mais sur les enjeux de l'école, ce qu'elle doit fabriquer, la place qu'elle peut accorder à la subjectivité individuelle, mais aussi collective ? Ceux qui ne parlent que de crise proposent implicitement une réponse à la question qu'ils posent, et comme cette réponse est irréaliste, comme elle ignore les réalités vécues de l'école, elle devient non seulement idéologique, mais mythique.

#### *4. La poussée des identités: la question nationale*

La troisième dimension de l'analyse de la mutation contemporaine de la France concerne la culture, et plus précisément deux phénomènes d'une importance considérable. Le premier est la rétraction de l'idée de nation sur sa face la plus inquiète, la plus différentialiste, xénophobe et raciste.

Personne ne conteste sérieusement cette crispation de la nation, observable également dans de nombreuses autres sociétés, et qui se traduit, dans notre pays, par le vote national-populiste pour le Front national, et par la dissociation de la nation et de la modernité. Le phénomène n'est d'ailleurs pas très difficile à expliquer : la nation peut de moins en moins constituer le cadre de la vie économique, sociale et culturelle, autoriser la modernisation, la généralisation de l'échange, l'éducation moderne, au contraire, elle entre en opposition avec

l'économie, globalisée, elle est menacée par l'internationalisation de la culture, par la construction européenne, elle souffre du déclin de la langue française dans le monde, et le sentiment de menace sur l'identité nationale se polarise aisément sur l'immigration, réelle ou fantasmée.

Ce qui ouvre un débat pour tous ceux qui se refusent à accepter que le Front national ait un quasi monopole du discours sur la nation. Les uns considèrent que l'idée de nation est périmée, dépassée historiquement, d'autres qu'il faut la dissoudre dans des ensembles à la fois plus vastes -l'Europe- et moins larges- la région-, d'autres qu'il faut la réinventer, en la réarrimant à l'idée de progrès ou de démocratie. On peut même penser que ce débat devient d'autant plus urgent, sinon central, central que les problèmes sociaux, non ou mal traités, se déversent sur la nation, qui en devient le réceptacle, comme si l'identité nationale avait la capacité de servir de substitut à des identités et repères sociaux défailants.

### *5. La poussée des identités autres que nationale*

Une question beaucoup plus complexe est celle des autres identités apparues ou devenues fortement visibles en France depuis la fin des années 60. On peut, en simplifiant, considérer qu'il y a eu deux grandes vagues de poussée identitaire. La première date du début de cette période. Elle concerne d'une part les mouvements régionaux, occitan, breton, corse notamment, eux-mêmes indissociables de la montée en puissance des nouveaux mouvements sociaux, en particulier écologiste et féministe. Elle concerne d'autre part les Juifs de France qui, pour diverses raisons qui convergent (arrivée des Juifs d'Afrique du nord, guerre "des six jours", etc.), apparaissent bien plus visiblement qu'auparavant dans l'espace public, et rompent avec le modèle universaliste hérité des Lumières, de la Révolution et du Premier Empire. La deuxième poussée identitaire, plus obscure qu'il n'y parait, concerne des populations issues de l'immigration récente, qu'il devient difficile de considérer comme "de travail", selon les termes du rapport Hessel, et qu'il faut plutôt qualifier "de peuplement". Et là, plusieurs questions méritent d'être posées. Les premières ont trait aux catégories qui permettent de désigner sociologiquement ces populations. Faut-il parler de "communautés" ? La réponse ne peut être affirmative que pour des groupes auxquels on ne pense guère lorsqu'on pose la question de l'immigration en France aujourd'hui, à commencer par les Portugais, qui fonctionnent sur un mode bien plus communautaire que d'autres populations immigrées, conservent un lien fort et réel avec leur pays d'origine, ont un tissu d'associations et d'organisations économiques, culturelles ou sportives.

Dans certains cas, l'identité peut être décrite en termes de diasporas, et pas seulement pour les Juifs : la notion correspond assez bien, en particulier, à l'immigration chinoise. Dans d'autres cas, ou les mêmes, il faut bien voir que l'identité peut se prévaloir d'une forte épaisseur historique, en particulier lorsqu'elle est religieuse. Son espace de référence peut être planétaire, ou au contraire limité à un territoire restreint. L'identité peut aussi être ethnique, au sens où, dans mon livre sur "La Démocratie à l'épreuve", j'ai essayé de définir l'effort de certains acteurs pour circuler dans un triangle dont un sommet est communautaire, un autre renvoie à l'individualisme moderne, et à la participation à la vie politique et économique, et dont le troisième sommet correspond à la subjectivité de l'acteur.

Ces remarques, certes rapides, nous indiquent qu'il faut faire éclater la notion d'"identité", et voir qu'elle s'applique à des réalités fort diverses dans l'histoire des groupes concernés, de leur espace de référence, de leur stabilité. Elles sont également une invitation à la prudence : on a vite fait de parler de communautés ou de minorités pour des groupes à qui ces notions s'appliquent bien mal, de généraliser à des groupes très larges des observations qui ne valent que pour des ensembles beaucoup plus étroits. Où sont les communautés musulmanes ou arabes dont la presse a tant évoqué la menace au moment de la guerre du Golfe, où sont les recherches empiriques qui démontrent que les jeunes issus de l'immigration nord-africaine s'orientent massivement vers le communautarisme, et, dans la foulée, vers l'intégrisme ou le fondamentalisme ?

Ce premier ensemble de remarques montre la nécessité qu'il y a à produire un effort de clarification terminologique, et, plus profondément, conceptuel et analytique. Cet effort est d'autant plus délicat qu'en France, les catégories officielles ou administratives permettent difficilement l'étude statistique de groupes définis par leur identité, et figent le débat en interdisant, parfois pour de bonnes raisons (liées notamment à la protection des individus, aux libertés et aux droits de l'homme), certains modes de collecte d'informations qui par exemple mettraient en jeu les appartenances confessionnelles ou l'origine nationale. Ce qui fait que les catégories du sens commun s'opposent souvent à celles de la loi et de la raison administrative : les habitants d'une Cité pourront par exemple être majoritairement des Français du point de vue de l'INSEE ou de la Mairie, et des immigrés dans le vocabulaire spontané de la population locale.

Encore faut-il immédiatement ajouter que les identités en question ne sont pas seulement, ni même principalement accueillies, à partir d'une culture d'origine que les immigrants apporteraient avec eux ; elles sont pour l'essentiel produites dans notre société, selon une alchimie qui varie avec chaque groupe, et souvent même chaque individu, et où se mêlent le travail de la société dans son ensemble, et le travail des acteurs sur eux-mêmes. L'exclusion, le racisme, le mépris, la stigmatisation des populations les plus démunies sont des facteurs importants de production d'identités, mais celles-ci doivent beaucoup aussi à l'effort ou à la volonté des acteurs de s'auto-définir, ou d'intérioriser à leur façon le regard que la société porte sur eux.

Ce qui conduit à évoquer un débat crucial, et que la France hésite à véritablement poser.

A partir du moment où la société non seulement accueille mais aussi fabrique de la différence culturelle, des identités dont on vient de voir la grande diversité, à partir du moment, par conséquent, où elle semble de moins en moins capable de digérer ces différences, ou de les maintenir en dehors de l'espace public, quelle attitude faut-il promouvoir, quels principes préconiser ?

## *6. Le mythe républicain*

Une première réponse vient assez spontanément en tête. Elle consiste à en appeler aux principes de la République, à ses grandes valeurs, Liberté, Egalité, Fraternité, et à demander le maintien ou le retour à ce qu'ils signifient, et aux pratiques qui les incarnent. C'est ainsi, par exemple, qu'on a pu voir, au moment de l'affaire dite désormais "du foulard", en 1989, cinq intellectuels parisiens signer dans le *Nouvel Observateur* un appel à la sauvegarde de la laïcité pure et dure, contre le "Munich de l'école républicaine" que constituait toute faiblesse à l'égard des jeunes filles

musulmanes demandant à pénétrer dans l'école publique recouvertes du fameux foulard.

Cet appel à une République pure et dure mérite deux remarques, adossées l'une sur l'histoire, l'autre sur l'anthropologie. Historiquement, on serait bien en peine de montrer que les principes républicains ont dans l'ensemble fait, pour le passé, l'objet dans notre pays d'applications rigoureuses. Au contraire, ce qui leur a permis de fonctionner, ce qui a même été la force du modèle républicain, et non sa faiblesse, a toujours été une grande souplesse, des degrés de liberté dans sa mise en pratique concrète, une assez large ouverture de fait à la différence culturelle. La question, dès lors, est d'expliquer la crispation idéologico-politique sur l'image d'un modèle républicain qui n'a jamais été effectivement pur et dur, ce qui nous conduit vers notre deuxième remarque, d'ordre anthropologique.

Dans un passé encore récent, nous l'avons vu au début de ce texte en plaidant pour l'idée d'une mutation tridimensionnelle, la France pouvait être vécue ou pensée comme l'intégration, certes imparfaite, d'une société, industrielle, d'un Etat, républicain, et d'une nation, moderne et dont les prétentions universelles s'appuyaient aussi sur une histoire et une culture propres. Cette intégration limitée s'est défaite à partir de la fin des années 60 et, l'Etat républicain peut bien moins qu'avant former le cadre territorial et gestionnaire à l'intérieur duquel se joue la vie économique, sociale et culturelle. L'Etat, la culture et la vie sociale et économique se séparent, et ceux pour qui cette séparation est idéologiquement insupportable n'ont plus, classiquement, qu'à obéir à un schéma anthropologique bien connu : concilier par un discours mythique ce qui devient inconciliable dans la réalité. Disons-le donc nettement : dans ses versions pures et dures, le discours républicain fonctionne comme un mythe, au sens donné par exemple par Claude Lévi-Strauss à cette notion. Il n'apporte une réponse qu'imaginaire au problème posé, en se refusant, en particulier, de voir la poussée constante d'identités, ou en prétendant les broyer ou les nier.

Il ne s'agit évidemment pas ici de s'opposer aux principes républicains, mais de dire, nettement, que ceux qui en demandent une application sans nuance en construisent une image artificielle, fautive historiquement, en même temps qu'ils sont sourds et aveugles face aux transformations de la société. Mais il faut dire aussi que les intellectuels les plus identifiés à la pensée mythique qui vient d'être décrite sont aussi souvent très hostiles aux sciences sociales, et ignorants de leurs éventuels apports.

### *7. Le poids du passé ? L'américanisation de la société ?*

Nous examinerons plus loin les autres réponses qui peuvent être apportées à la question de la poussée des identités dans notre société. Mais auparavant, il faut envisager deux modes de pensée qui tiennent souvent lieu d'explication aux problèmes qui nous intéressent, et qui en réalité affaiblissent la portée d'une analyse proprement sociologique.

Une première question est celle du poids de l'histoire, et plus précisément du passé colonial dans l'expérience française contemporaine de l'affirmation des identités et du racisme qui lui aussi s'est installé durablement et visiblement dans notre vie politique. Si les identités inquiètent tant, si le racisme semble si menaçant, n'est-ce pas un héritage de l'ère coloniale, et de la décolonisation ? Le racisme actuel, dans cette perspective, est un prolongement du racisme colonial, dont les ressorts seraient alors le sentiment d'une inversion insupportable. Pour les

racistes, dans cette perspective, l'Autre serait avant tout l'ancien colonisé, qu'on pouvait exploiter, qui a voulu son indépendance, ne voyant pas qu'il rejetait alors les bienfaits de la modernité que les colonisateurs lui apportaient, et qui surgit désormais sur le territoire national, avec ses attributs culturels irréductibles et sa propension à abuser des institutions, et à les pervertir. Cette reconstitution du discours raciste qui insiste par conséquent sur le renversement du rapport colonial, pourrait être étendue à d'autres discours, à commencer ceux qui proviennent des acteurs racisés. Mais est-elle réaliste ? Et si elle correspond à une certaine réalité, vaut-elle démonstration ? Le débat est ouvert, mais nous plaiderons pour une très grande prudence. Les phénomènes qui nous occupent ici nous semblent en effet tirer leur unité d'un ensemble de transformations sociétales qui s'étendent sur une période historique qui commence après la décolonisation, et qui relèvent de processus dans lesquels, nous semble-t-il, le poids du passé colonial pèse bien peu comparé à l'épuisement du mouvement ouvrier ou la globalisation de l'économie. Le racisme lui-même s'en prend de la même façon à des populations qui n'ont jamais été colonisées, turques par exemple, et à d'autres dont les ancêtres l'ont été. Il ne faut pas rejeter toute idée d'une continuité historique, mais il faut aussi savoir considérer le travail de la société sur elle-même, et reconnaître qu'au delà d'inflexions, il peut aussi y avoir des ruptures. Ce qui n'interdit évidemment pas de faire entrer la mémoire et l'histoire dans l'analyse.

Une autre façon de minimiser la portée du travail de la société sur elle-même consiste à renouer avec une variante de l'évolutionnisme pour indiquer qu'en définitive, avec la montée de ses débats sur l'immigration ou les identités, avec ses émeutes urbaines et ses problèmes de racisme, la France ne ferait qu'emprunter une voie ouverte par les Etats-Unis, et déjà suivie par la Grande-Bretagne. La comparaison internationale peut à certains égards alimenter ce point de vue. Mais elle ne saurait en aucune façon signifier que la France est engagée sur des rails où la précéderaient les Etats-Unis, et une certaine similitude des problèmes ne veut pas dire qu'il existe un sens de l'histoire, et que quelques soient les politiques sociales, ou autres, ou le comportement des acteurs collectifs, les expériences nationales ne peuvent aller que dans la même direction. Ajoutons que les comparaisons les plus sérieuses entre la France et les Etats-Unis invitent à penser la distance des deux expériences, bien plus que la ressemblance : les ghettos noirs des "inner-city", par exemple, dans les grandes métropoles du nord des Etats-Unis, ne se comparent guère aux banlieues françaises, même les plus dégradées.

### *8. Nation, république et démocratie*

Il n'est ni conséquent ni réaliste de plaider pour l'application rigide des principes républicains, pour une laïcité pure et dure par exemple, et l'écho donne à cette position est la marque d'un débat bloqué bien plus que celle d'un examen serein et approfondi des diverses réponses raisonnables qui pourraient être apportées à ce problème crucial de la société française, et de beaucoup d'autres : comment maintenir des valeurs universelles, des principes adossés au droit et à la raison, un mode de fonctionnement démocratique, sans nier, broyer ou mépriser des identités particulières que notre société non seulement reçoit du dehors, mais aussi produit en son sein ?

Deux positions respectables au moins méritent d'être examinées.

L'une comme l'autre reconnaissent l'existence de ces identités collectives, et n'entendent en aucune façon les traiter par l'ignorance ou la répression.

La première peut être qualifiée de républicaine. Elle procède du constat de carences ou de difficultés des institutions républicaines classiques à assurer leurs fonctions d'intégration, pour demander d'une part que soit tenté leur aggiornamento, et d'autre part, et surtout, pour que celui-ci s'opère y compris en s'appuyant sur les particularismes qui font problème, avec l'espoir qu'à terme ils seront refoulés dans l'espace privé, au lieu d'envahir l'espace public. Il s'agit, dans cette perspective, de faire davantage confiance aux institutions de la République, et de retrouver, en quelque sorte, la souplesse et l'ouverture qui ont permis au modèle républicain, en d'autres temps, d'accueillir divers particularismes, ou de s'en accommoder. Lorsqu'une équipe municipale décide que les bibliothèques publiques proposeront à leurs usagers des livres en turc, par exemple, ce peut être avec l'idée non pas de flatter la différence, d'enfermer les Turcs, à la limite, dans leur spécificité, mais au contraire de leur faciliter l'accès à la lecture : en les habituant à fréquenter la bibliothèque, ne donne-t-on pas à leurs enfants de plus grandes chances d'accès à des livres non seulement en turc, mais aussi en français ? Ce mode de pensée a souvent accompagné la pratique des enseignants ou responsables d'établissements scolaires lorsqu'ils constataient la présence de quelques jeunes filles portant le "foulard" qui a déjà été évoqué : l'idée ici est qu'il vaut mieux accueillir ces jeunes filles dans l'école publique, en sachant qu'elles y rencontreront d'autres jeunes, une grande diversité sociale et culturelle, l'accès à une autre culture que celle où les enferme le milieu familial, qu'elles se débarrasseront peut-être un jour du voile, pour faire apparaître le blue-jeans, au lieu d'être rejetées dans un ghetto culturel qui peut prendre la forme de l'école coranique.

Une telle position peut apparaître comme lourde de trop grandes concessions du point de vue des valeurs universelles, ou trop confiante dans la capacité de notre société à lui assurer le succès. Ne mène-t-elle pas plutôt, diront les républicains purs et durs, à un recul, ne fait-elle pas la part trop belle, par exemple, à l'intégrisme musulman, ouvrant des brèches qu'il sera de moins en moins possible de colmater ? Pourquoi la reconnaissance de la différence dans l'espace public aurait-elle pour effet de la dissoudre ou de la refouler dans le seul espace privé ?

Une deuxième position respectable tient compte, précisément, du caractère très fragile de la posture précédente pour affirmer qu'il sera de moins en moins possible de rejeter hors de l'espace public les différences de groupes définis en termes culturels, et pour demander, dès lors, que ces différences aient voix au chapitre. C'est une position qui peut être qualifiée de démocratique, dans la mesure où elle plaide pour que la démocratie soit ouverte à ces différences, aussi minoritaires qu'elles puissent être. Mais ajoutons immédiatement qu'une telle orientation, qui peut concerner aussi bien les acteurs politiques ou les pouvoirs publics que les acteurs qui portent les différences en question se heurte à des difficultés qu'une simple observation des réalités britanniques ou américaines permet de concevoir aisément. En reconnaissant dans l'espace public des minorités ou des demandes culturelles, en accordant par exemple des subventions, des locaux, l'autorisation d'émettre à la radio à des associations bâties sur une base ethnique, ou d'origine nationale, en encourageant la formation de groupes de pression politiques reposant sur de telles bases, ou bien encore en promouvant des pratiques inspirées des principes de l'"affirmative action" américaine, on risque de figer ces différences au profit d'élites ou de notables, alors qu'elles sont souvent en

perpétuelles transformations. En les reconnaissant, on en définit les membres par une appartenance identitaire à laquelle ils pourraient avoir envie d'échapper, on leur impose, à la limite, une définition qui peut revêtir un caractère stigmatisant. De plus, on risque d'établir une hiérarchie de fait, et bien des injustices, en reconnaissant plus facilement ou plus volontiers les identités les plus stables, les mieux représentées, au détriment d'autres identités, moins capables de s'exprimer ou de chercher à obtenir reconnaissance, ou dont les demandes sont moins claires. Par ailleurs, on crée des conditions favorables à des tensions intercommunautaires ou interculturelles, ainsi qu'à une dialectique des identités où toute affirmation d'un particularisme entraîne des inquiétudes pour le groupe majoritaire, et une rétraction, notamment nationaliste, elle-même facteur de périls aggravés.

Il n'existe donc manifestement pas de réponse qui serait d'emblée satisfaisante face au problème de plus en plus central de la gestion démocratique des demandes culturelles, même et surtout lorsqu'elles sont très minoritaires. Ceux qui veulent soit les refouler plus ou moins brutalement, soit leur accorder sans réflexion l'ouverture illimitée de l'espace public proposent des solutions ruineuses pour la démocratie, ceux qui croient à l'aggiornamento des principes républicains sont peut-être naïfs ou trop confiants, ceux qui demandent qu'on articule l'universel et le particulier ne soupèsent peut-être pas toujours assez les dangers ou les difficultés. Mais au moins peut-on plaider pour que le problème soit reconnu comme tel, formulé convenablement, et plus largement débattu, alors qu'il est aujourd'hui soit nié (par les républicains purs et durs), soit traité sur le mode du scandale politico-médiatique (comme avec l'affaire du "foulard"), soit l'objet de propositions expéditives et inacceptables éthiquement (dont le Front National s'est fait le champion).



# *LES JEUNES ENTRE INTEGRATION ET EXCLUSION*



*Didier LAPEYRONNIE,*

Professeur au département de Sociologie à l'Université de Bordeaux II  
Chercheur au Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques (CADIS)

### *MARGINALITES ET EXCLUSIONS DANS LA SOCIETE FRANCAISE*

Jusqu'aux années soixante dix, les sciences sociales avaient la capacité de donner une représentation et une interprétation claires de la pauvreté et de la marginalité dans des sociétés industrielles et nationales. Phénomènes relativement limités, ils devaient être résorbés par les progrès économiques et sociaux. Ils faisaient l'objet de politiques sociales, elles aussi relativement bien définies tant dans leurs moyens que dans leurs objectifs. Avec la montée du chômage, le développement de l'exclusion, l'apparition de nouvelles formes de conduites sociales, l'irruption d'émeutes et de violences dans les banlieues et les inner-cities, ce n'est pas seulement l'ampleur des phénomènes concernés qui a changé : les représentations sociales traditionnelles se sont aussi défaits et avec elles les modèles interprétatifs des sciences sociales. Elles éprouvent de grandes difficultés à nommer les phénomènes et à construire des problèmes car leurs catégories classiques sont en décalage avec l'évolution de la réalité sociale.

En cela, les sciences sociales participent pleinement de leur société. Face à des conduites qui ne sont plus définies ou des individus et des groupes qui n'entrent plus dans les compartiments normaux de l'action sociale, les politiques sociales, comme la Gauche, se sont essouffées, ont perdu leurs objectifs et, surtout, ne sont plus portées par l'engagement des acteurs chargés de les mettre en oeuvre : l'exclusion et la marginalité apparaissent de plus en plus comme des phénomènes inéluctables dans des sociétés européennes profondément dualisées.

#### *1. L'éclatement des politiques sociales*

Beaucoup d'observateurs ont donné l'explication du phénomène sous des formes les plus diverses : le marché a remplacé la société, la régulation économique s'est substituée aux mécanismes sociaux d'intégration. Le développement économique, dirigé vers la conquête de marchés externes, ne joue plus en faveur de mais contre la solidarité nationale, générant de l'exclusion et dualisant la société.

Sur la plan idéologique, le choc entre l'économie et la société se transforme rapidement en un affrontement entre le marché et la nation, la consommation et la culture, le cosmopolitisme et la particularité, comme si la vie sociale se brisait, les acteurs sociaux et politiques se révélant incapables d'associer leur engagement dans la modernisation et le maintien de leurs spécificités culturelles. Comme à la fin du XIXe siècle, l'ouverture plus grande à la compétition économique et la pénétration des mécanismes de marché dans des sphères sociales jusque là protégées s'accompagnent du triomphe d'une idéologie libérale qui en appelle à l'abaissement des barrières et dénonce les entraves au développement constituées par des comportements trop traditionnels ou encore la protection sociale et les bureaucraties des États providences. Face à cette idéologie modernisatrice, qui se donne souvent sous la forme d'une critique brutale des politiques sociales, la référence à

l'intégration, la défense des spécificités culturelles et surtout de l'identité et de l'unité nationales apparaissent comme la seule alternative.

Ici, la nostalgie des modèles passés conjuguée à l'inquiétude et à l'incompréhension a conduit généralement à interpréter les déchirures de la vie sociale comme autant de pathologies de l'intégration : c'est aujourd'hui, le "modèle" d'"intégration nationale" qui se trouverait menacé tant pas la dualisation que par l'hétérogénéité croissante des populations et des conduites, par l'extension du marché ou encore par l'abandon des principes politiques traditionnels de la nation. Qu'elle prenne une tonalité de droite, plus répressive et morale, ou de gauche, plus marquée par l'appel au service public et à l'Etat, l'image que les sociétés européennes se donnent d'elles-mêmes est essentiellement conservatrice : elles souffriraient d'un défaut d'intégration et les populations les plus démunies y sont définies par leur manque d'intégration.

Cette image de plus en plus dominante et à laquelle contribuent les sciences sociales a deux conséquences importantes. La première est qu'elle fait implicitement ou, explicitement, référence à une norme centrale : ceux du dehors n'appartiennent pas à la société ou, tout au moins, leur contribution à la vie sociale est négligeable en termes économiques et culturels. Ils sont définis par la distance à la norme centrale de l'intégration, soit en termes de valeurs, (ils ont des conduites non conformes ou sont non intégrables), soit en termes de participation sociale, (ils sont exclus et n'ont plus la capacité de s'intégrer). La deuxième conséquence est évidemment de réduire ces populations à de la pathologie sociale : elles sont traversées par les contradictions des sociétés ou sont victimes des lacunes de l'intégration sociale. Ce sont des populations enfermées dans la crise, dans la misère, dans des situations dont elles n'ont pas la maîtrise. Non seulement, la solution de leurs problèmes ne leur appartient pas, mais elles sont aussi incapables d'agir et sont confinées dans le non-sens : dans un cas elles se conduisent de façon "immorale", dans l'autre, elles expriment une souffrance symptomatique. Tout au plus peuvent elles dirent une misère que d'autres peuvent interpréter et soulager.

En cela, cette représentation n'est pas sans rappeler celle qui a dominé le XIXe siècle. Pour les penseurs de cette période, le développement des classes dangereuses était essentiellement la conséquence de la rupture des mécanismes traditionnels d'intégration sociale. Selon eux, la ségrégation urbaine, qui n'avait cessé de s'accroître à partir des années 1850, avait séparé les classes moyennes des classes populaires et avait laissé ces dernières livrées à elles-mêmes. Les conditions de vie déplorables ajoutées à l'isolement social auraient provoqué une sorte de "dégénérescence" du monde populaire, dégénérescence qui se traduisait par la violence, les émeutes et la criminalité. Si la société laissait se développer ces phénomènes, elle courrait le risque de ruptures graves et d'un véritable effondrement. Pour ces penseurs, les actions traditionnelles se révélant insuffisantes et parfois nocives, la solution proposée était alors un renforcement de l'intégration sociale par le rétablissement de liens avec ces classes populaires, une moralisation permettant de séparer les bons des mauvais pauvres afin de soustraire les premiers à l'influence négative des seconds et, enfin, une aide accrue mais accompagnée d'une contrepartie correspondant à un engagement individuel des nécessiteux dans un processus de réintégration.

Il faut attendre la fin du siècle pour que le regard porté sur les classes dangereuses se transforme. La recherche de l'intégration par le mélange de charité, de répression et de moralisation destiné à contrer le paupérisme est remplacée par une interprétation plus positive : les demandes des ouvriers ne sont plus renvoyées à de la pathologie sociale ou à de l'immoralité mais commencent à être comprises comme des revendications s'inscrivant dans un conflit social. Ce qui change alors n'est pas fondamentalement la situation de ces groupes sociaux mais le "prisme social" à travers lequel ils sont vus. Il devient possible de séparer ce qui relève de formes de contestation de ce qui est, à proprement parler, un phénomène d'exclusion, phénomène qui apparaît en réalité beaucoup plus limité que dans les périodes précédentes. C'est ce changement de perspective qui a ouvert la voie à la construction d'Etat providence dans une logique d'intégration nationale et de gestion des conflits de classe.

Aujourd'hui, cette perspective s'est défaite. La représentation de sociétés duales et de populations souffrant d'un défaut d'intégration ressemble étrangement à l'idéologie de classes moyennes définies par leur statut, leur niveau de consommation et leur participation à la vie urbaine. Comme au XIXe siècle, ces classes n'ont pas véritablement de relations sociales avec les classes populaires, ni sur le plan économique, ni en termes de proximité spatiale. Elles s'en forment une image de danger et de violence d'une part, de misère et de pathologie d'autre part, à travers les émeutes, les faits divers et les mendiants. Aussi, elles oscillent entre, d'un côté, une demande de moralisation et de répression accrues associées à la volonté d'étendre le marché et la consommation et, d'un autre côté, la volonté de reconstruire l'intégration nationale par une aide supplémentaire aux nécessiteux associée à la nostalgie d'un cadre politique national débarrassé de ses éléments exogènes ou étrangers. Le discours politique de l'intégration a triomphé sous ces deux formes.

La compréhension des mécanismes d'exclusion et de marginalisation et des politiques sociales suppose donc de ne pas séparer l'analyse des comportements des marginaux de ceux des classes et des groupes intégrés et des relations qu'ils entretiennent au sein d'une seule et même société.

## *2. La désocialisation et la domination culturelle*

La relation entre "exclus" et classes moyennes "intégrées" est marquée par un véritable processus de "désocialisation". Plus le marché remplace les mécanismes traditionnels de distribution et de dévolution des statuts sociaux, plus la vie sociale semble être dominée par l'ouverture et la compétition : chacun a la possibilité de participer, de s'engager dans la compétition en fonction de ses mérites, de ses choix et de ses capacités. Pour les catégories sociales moyennes, pour lesquelles l'héritage social est moins important que la compétence et le travail, le succès ou l'échec relèvent essentiellement de l'individu lui-même : ils sont personnalisés. Ce qui dans le monde industriel et social-démocrate, était vécu comme le produit d'un contexte socio-économique ou comme un destin social, est aujourd'hui vécu sur le plan personnel. L'individu va se retrouver responsable de son devenir, de ses succès comme de ses échecs. S'il ne parvient pas à la réussite, il n'a pas d'autres explications que lui-même : manque de travail, stupidité, faiblesse de caractère etc. Certes, il reste soumis à des contingences sociales dont il n'est pas responsable. Mais celles-ci sont de plus en plus perçues comme un contexte social auquel chacun, s'il le désire, a la

possibilité d'échapper au moins partiellement. Dans des sociétés libérales, les problèmes sociaux tendent ainsi à être vécus personnellement, souvent sous forme de pathologie psychologique.

Dans un tel univers social, ceux qui échouent, qui sont considérés comme des exclus, sont sans cesse renvoyés à leur inaptitude, à leur "incapacité" à s'adapter ou à s'intégrer. A défaut d'explications sociales de phénomènes tels que la marginalité ou la pauvreté, comme au XIXe siècle, les problèmes sont à la fois moralisés et naturalisés.

Ils sont moralisés au sens où l'exclusion est interprétée comme le produit des effets pervers de la protection sociale qui inciterait à ne pas faire travailler ceux qui ont perdu leur "dignité" et n'ont pas intégré les valeurs "civiques". Ainsi, la notion anglo-saxonne d'underclass est-elle souvent utilisée en un sens péjoratif, pour insister sur la "faillite morale" des populations "exclues" responsables de leurs situations car trop soumises à leurs "instincts" et incapables de "stabilité". Les "solutions" avancées sont alors logiquement de lutter contre ce "paupérisme" moderne par la "moralisation" : en finir avec l'individualisme et l'oisiveté, redonner le goût du travail et de l'effort et surtout, promouvoir la solidarité et les valeurs familiales.

Les problèmes tendant aussi souvent à être "naturalisés", c'est-à-dire expliqués par une incapacité "culturelle" ou "biologique" héritée à s'intégrer et à prendre part à la compétition. Poussée à son terme, cette perception du problème se transforme en "racialisation" pure et simple des distances sociales : l'exclu ou le marginal est un "immigré" ou un membre de "minorité ethnique" dont la culture n'est pas "intégrable" dans une société de type européen et qui ne pourra lui-même s'intégrer. La solution est alors de favoriser ceux qui sont "aptes" et "intégrables" et de renvoyer ceux qui ne le sont pas. L'appel à des sociétés nationalement unifiées et culturellement intégrées suppose de prendre les mesures répressives nécessaires pour éviter l'accumulation de populations récentes que ces sociétés n'auraient pas la capacité d'absorber. Dans cette vision, la séparation des "bons immigrés" et des "mauvais immigrés" (clandestins et intégristes) permettra de limiter l'hétérogénéité de la population et de retrouver la force de l'unité nationale.

Ces réactions face à l'exclusion et la perception dominante du problème en termes moraux et naturels s'expliquent aussi par la fragmentation culturelle des sociétés nationales et par les transformations des mécanismes de domination : le marché n'a pas simplement remplacé la société intégrée, il a aussi substitué la consommation à la production. Les individus ne s'identifient plus par le travail et le statut social qui lui correspond, mais par leur niveau de consommation. De ce point de vue, la participation aux flux dominants d'échanges de biens et de signes a remplacé l'intégration sociale. L'individualisme, sous ses diverses formes en est la manifestation. Il prend deux formes complémentaires et contradictoires.

La première est un fort instrumentalisme : l'individu n'existe que par la consommation, sa capacité de s'approprier ou de faire circuler des biens et des signes. Il faut qu'il soit "quelqu'un", c'est à dire qu'il obtiennent la considération liée à l'argent. La généralisation du marché s'accompagne de la disparition des "sous-cultures" populaires et par conséquent des références culturelles externes à l'univers de la consommation. De la même façon que l'individu est renvoyé à lui-même en cas

d'échec par l'absence de références sociales, il est ici dominé dans la définition de lui-même : il n'existe et n'est considéré que s'il est conforme aux standards dominants. Autrement dit, alors que dans l'univers ouvrier et populaire existaient des espaces de références autonomes définies socialement et culturellement, ces espaces ont aujourd'hui disparu et les mécanismes de pouvoirs s'imposent à travers les catégories mêmes de construction de soi et de définition de l'individualité. L'individu n'est pas soumis à des normes et à la rationalisation de la production, il est soumis à des images et des signes qui lui sont imposés par la consommation et sa participation à la vie sociale<sup>2</sup>. Les populations "exclues" n'ont pas de "sous-culture" autonome et ne peuvent être définies par leur marginalité. Elles sont "intégrées" par leur soumission à des formes de participation dépendante à la vie sociale.

La deuxième forme d'individualisme possède une forte dimension morale. Chaque individu est défini en lui-même, non plus par son intégration à un groupe ou à une culture nationale. Il a le droit de "vivre sa vie" et "d'être lui-même", par conséquent de ne pas être méprisé et de conserver sa dignité. La recherche de l'authenticité personnelle s'accompagne d'une revendication indéfinie de "reconnaissance" sociale : celle-ci n'étant plus directement liée au statut social via le travail, incombe à l'individu. Il doit être reconnu en lui-même, indépendamment de ses caractéristiques sociales et c'est en tant qu'individu ou que "personne humaine" qu'il a droit au respect et à la dignité. Les revendications des "exclus" sont entièrement centrées sur cette nécessité d'obtenir une reconnaissance de leur identité et de leur appartenance à la vie sociale. Le paradoxe de leur situation est que la dépendance dans laquelle ils sont placés détruit leur identité et les prive de reconnaissance. C'est ce que traduit ce témoignage d'un "sans-abri" à propos de l'un de ses amis : "Il était perpétuellement exposé aux regards des autres, sans la moindre intimité ou identité. A force de ne pas être entendu, il avait pris l'habitude de se taire et lorsque d'aventure il parlait, il était devenu difficile à comprendre... La vraie misère, disait-il en substance, c'est d'être soumis au regard, à la pensée, au temps des autres. Ainsi, il avait fini par incarner la parfaite image du clochard qu'on attendait de lui... il ne protestait même pas lorsqu'on le photographiait pour susciter la commisération. Alors qu'il en appelait d'abord au respect, on l'a rivé au pitoyable(3)." L'incorporation de l'exclu dans la vie sociale passe par sa mise en conformité à une image de lui-même qui lui est imposée par les catégories dominantes. D'une certaine façon, il est "intégré" sans "être vu", à la condition de ne pas être "reconnu" comme un acteur ou un sujet individuel et social. Son expérience est désocialisée et décontextualisée, fragmentée pour être recomposée dans les catégories dominantes.

### *3. La revendication de démocratie*

L'ouvrier, même le plus exploité, pouvait obtenir la reconnaissance sociale par le biais de son travail et de sa contribution à la création de richesses. Il pouvait appuyer la contestation de sa condition sur des espaces d'autonomie : son métier, la solidarité ou la communauté ouvrière. Les politiques sociales renforçaient cette autonomie. L'individu considéré comme un marginal et soumis à des catégories externes ne peut être reconnu par sa contribution économique ou culturelle. Il n'a pas non plus de capacité de s'appuyer sur des espaces d'autonomie. Il oscille donc entre un "hyper-conformisme" à travers la recherche de la consommation et l'affichage de ses signes, témoins de sa participation sociale et l'affirmation d'une "identité", d'une "intériorité" ou d'un "héritage culturel", bref, d'une dimension purement non-sociale de lui-même

dont il revendique qu'elle soit acceptée et reconnue. La domination qu'il subit n'est pas seulement économique. Elle est d'abord culturelle : elle se manifeste par la difficulté qu'il éprouve à concilier sa participation à la vie sociale et l'affirmation de son identité, par la difficulté à construire une personnalité à la fois autonome et reconnue. L'individu considéré comme un exclu éprouve le sentiment "qu'on l'empêche de vivre". Au-delà de la non reconnaissance de sa contribution à la vie sociale et culturelle, ce sont son autonomie et sa personnalité qui sont mises en danger et qui se trouvent atteintes. Sa sensibilité aux signes et aux images (notamment aux images qui sont données de lui-même) est exacerbée et toujours ambivalente : il doit être vu pour être reconnu mais ne peut l'être s'il ne se conforme pas aux catégories qui lui sont imposées. Autrement dit, il ne peut être en même temps vu et reconnu. Il lui devient alors difficile de maintenir une unité forte à sa vie et à ses conduites. Son expérience se brise. Elle est celle de la juxtaposition de moments de vie sans lien les uns avec les autres, de l'éclatement et de la dilution. La seule unité qu'il peut retrouver est soit non sociale (culturelle, religieuses, identitaire), soit purement externe, imposée du dehors, notamment par les politiques sociales.

C'est pour cette raison que la revendication de "démocratie" est devenue aujourd'hui centrale. La démocratie n'est pas exigée comme une forme de l'égalité économique ou pour assurer la solidarité ou encore pour promouvoir des intérêts particuliers. La démocratie signifie "reconnaissance" de tout individu comme un acteur politique devant être respecté et entendu. Elle est revendiquée en elle-même, définie de plus en plus en termes culturels "d'égalité des conditions". En ce sens, elle signifie la revendication d'une culture permettant à chacun de "vivre sa vie" et "d'être ce qu'il est". Les mouvements de jeunes "issus de l'immigration" ou de "beurs" sont ici tout à fait centraux : ils revendiquent pour une population particulière le droit de participer et d'être reconnue pour ce qu'elle est. Les jeunes "beurs" refusent d'être vus comme des individus qui ne seraient plus tout à fait des Arabes et pas encore tout à fait des Français ou qui seraient mal "intégrés" parce ce que pris entre deux cultures. Ils sont ce qu'ils sont et c'est en tant que tel qu'ils affirment leur intégration à la société française. Comme l'a bien montré Dominique Schnapper, il n'y a pas de problème "d'intégration" des immigrés dans la société française, mais bien un problème d'intégration de cette société et, ajoutons, de démocratisation (4.)

A travers la revendication de démocratie, ce sont bien les normes culturelles dominantes qui sont mises directement en cause et donc la définition de l'intégration. Les dominants tendent à identifier leur perception de la vie sociale aux normes de l'intégration. Ils imposent leurs idées et leurs catégories et définissent les conditions d'organisation de la vie sociale. Celles-ci vont de soi et paraissent naturelles et évidentes. Telle est l'image de la dualisation et de l'exclusion, image qui possède une part de vérité mais qui est aussi construite à partir du point de vue dominant : les normes de l'intégration y sont posées et les problèmes sociaux sont analysés à l'intérieur de ce cadre. Les exclus sont caractérisés par leur distance aux normes, par leur pathologie ou leur misère. La sociologie doit travailler à renverser cette perspective en réintroduisant le point de vue de l'exclu. Ses conduites ne peuvent être interprétées seulement en termes de crise ou de pathologie. Elles se comprennent aussi comme des formes de contestation et de revendication face à des pouvoirs qui "désocialisent" et imposent leurs catégories de construction de l'expérience et de définition de soi.

De ce point de vue, la vie sociale apparaît moins définie par la dualité qu'organisée autour d'un conflit culturel entre des conceptions opposées de l'intégration sociale et nationale : d'un côté la priorité donnée à l'unité, l'homogénéité et à la capacité de mobilisation économique et nationale (le consommateur et l'identité nationale) ; de l'autre, la recherche de la diversité et la défense de l'individualité comme conditions de l'unité (l'individu-citoyen et le sujet) dans une culture démocratique. L'intégration et la culture nationales ne constituent pas le cadre à l'intérieur duquel s'organise la vie sociale, ils sont au contraire, à l'intérieur de la vie sociale, enjeux de conflits et d'interprétations opposées.

Toute sociologie des problèmes sociaux et des politiques sociales doit se méfier des catégories de la pratique. Aujourd'hui, elle doit s'éloigner du discours politique dominant de l'intégration, discours plus conservateur que véritablement sociologique, pour essayer de faire réapparaître les conflits sociaux fondamentaux dans des sociétés qui ne se définissent plus par la production mais par la consommation et la culture.

1. Gareth Stedman Jones, *Outcast London. A Study in the Relationship Between Classes in Victorian Society*. London, Penguin Books, 1971, pp. 239 et suiv.
2. Erving Goffman, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*. Paris, Les Editions de Minuit, 1975. Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975.
3. Libération, 18 octobre 1993.
4. Voir, *La France de l'intégration. Sociologie de la Nation*. Paris, Gallimard, 1991.

☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆☆☆

# ANNEXE

*Rappel du programme de la journée  
Articles de presse  
Bibliographies des intervenants*



# P R O G R A M M E

- 9h00** Accueil des participants : entrée Erasme
- 9h30** Introduction et ouverture  
**Alain JUND**  
Délégué Régional du Fonds d'Action Sociale Alsace / Franche-Comté  
**Albert HAMM**  
Président de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg
- 10h00** La France de l'intégration : continuité ou nouveaux problèmes ?  
**Dominique SCHNAPPER**  
Directeur de recherche à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
Auteur de "La France de l'intégration, Sociologie de la nation en 1990",  
Editions Gallimard, 1991  
"L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques  
d'immigration", Editions François Bourin, 1992
- 11h00** L'intégration, une nouvelle dynamique de la citoyenneté ?  
**Jacqueline COSTA-LASCOUX**  
Directeur de recherche au CNRS et sous-directeur du laboratoire de  
Sociologie juridique de l'Université Paris II  
Auteur de "De l'immigré au citoyen", La Documentation Française, 1989  
"Logiques d'états et immigrations" sous la direction  
de J. Costa - Lascoux et P. Weil, Editions Kimé, 1992
- 12h00** Débat avec les participants
- 12h30** Déjeuner sur place : salle Contades Ouest
- 14h15** Peut-on concilier l'inconciliable ?  
**Michel WIEVIORKA**  
Directeur de recherche à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
Auteur de "La France raciste", Editions du Seuil, 1992  
"La démocratie à l'épreuve", Editions La Découverte, 1993
- 15h15** Les jeunes entre intégration et exclusion  
**Didier LAPEYRONNIE**  
Professeur au département de Sociologie à l'Université de Bordeaux II  
Auteur de "Les quartiers d'exil" avec F. DUBET, Editions du Seuil, 1992  
"Les politiques locales d'intégration des minorités  
immigrées en Europe et aux Etats-Unis" sous la direction  
de D. Lapeyronnie, ADRI, Janvier 1991
- 16h15** Débat avec les participants
- 17h00** Synthèse  
**Jean CHAPPELLET**  
Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales

**Rectificatifs :**

\* animation des débats par Pierre GREIB, membre de la Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI) ;

\* synthèse de la journée par Dominique JUNG, journaliste aux D.N.A.

# Intégration : quelles réalités ?

D.N.A. 1/02/94

●●● Les mots en «tion» ont connu une fortune telle au cours de ces dernières années qu'ils ont perdu de leur sens, sont devenus des mots-valise, de faux-amis parfois générateurs de dialogues de sourds. Ainsi: intégration, insertion, assimilation. Sous ces vocables, quelles réalités? Travaux d'approche aujourd'hui à Strasbourg.

Depuis son installation en 1992, l'Observatoire régional de l'intégration poursuit un triple objectif: développer les connaissances sur les questions d'immigration et d'intégration en Alsace, offrir des outils appropriés sur les facteurs d'intégration ou d'exclusion des populations immigrées, créer et gérer une « banque de données » à disposition de tous, acteurs sociaux, élus ou particuliers, dans le cadre, par exemple, de travaux de recherches sur ces questions.

Piloté par Assina Idiri, l'Observatoire a ainsi publié une série de documents pertinents et pour certains éloquentes, parce que révélant des aspects méconnus de la réalité de la vie des étrangers en Alsace. Réalité qui bat en brèche des idées préconçues, et qui conduit presque naturellement à s'interroger sur la portée des mots en «tion» précités. D'où l'idée, en collaboration étroite avec le FAS (Fonds d'action sociale) et avec le soutien de la Ville de Strasbourg d'organiser un point sur ces notions, de prendre un peu de distance. Il devait y avoir nécessité: plus de 300 personnes de la région se retrouveront ce matin au Palais de congrès.

## Stabilité de l'immigration

En 1982, il y avait 126.720 étrangers en Alsace. Population qui est restée stable: au recensement de 1990, l'effectif s'élevait à 128.689, c'est-à-dire 7,9% de la population totale, ce qui place la région au quatrième rang des régions françaises en terme de densité de population étrangère, situation qui s'explique par des rai-



L'accession à la propriété est souvent motivée par le regroupement familial.

(Photo archives DNA)

sons économiques et géographiques. Mais les composantes, l'implantation et les origines de cette population ont fortement évolué au cours des dix dernières années.

Parmi les études réalisées, avec enquêtes sur le terrain, par l'Observatoire régional de l'intégration, l'une pourrait faire école: c'est la première du genre en France. Les équipes ont privilégié, entre autres, le thème du logement et plus particulièrement la question de l'accession à la propriété dans les communautés turques de Barr, de Bischwiller et de Reichshoffen. Etre propriétaire; situation idéale de résidence dans la collectivité nationale si l'on en croit les sondages et autres «francoscopies» peut fort bien être considéré comme un élément fort d'intégration, d'appartenance: c'est «être chez soi», c'est appartenir en possédant.

En Alsace, 55% des ména-

ges français sont propriétaires contre 25% pour cent pour les ménages étrangers au nombre desquels 8% de Turcs, alors qu'ils constituent la première communauté étrangère de la région avec 26.000 personnes. Mais si l'étude a été envisagée, c'est qu'elle correspondait à un besoin d'information face à un sentiment: celui d'un phénomène massif, alimentant craintes et idées préconçues.

## Un processus marginal

Les chiffres sont nets: avec 500 propriétaires turcs en 1990, Bas-Rhin et Haut-Rhin confondus, ce processus reste marginal. Mais les motifs qui le commandent et l'expliquent sont riches d'enseignements.

Ainsi, cette accession à la propriété fait le plus souvent suite à une demande non satisfaite dans le logement social, elle s'appuie souvent sur la base du regroupement fami-

lial, elle se situe dans les centres des villes moyennes pour des raisons de prix favorisés, elle donne lieu à des travaux appréciables de réhabilitation et pour le financement, la règle est la même que pour tout un chacun: le recours à l'emprunt avec parfois un petit apport personnel. La durée moyenne de séjour des propriétaires turcs dans la région est de dix-sept ans.

A noter également que dans la mesure où des travaux d'embellissement sont effectivement entrepris, la qualité des relations de voisinage et de cohabitation dans les communes concernées s'en trouve améliorée, comme en témoignent les échanges consignés en annexe de cette enquête. A noter encore que pour les familles le désir de soustraire les enfants à la vie dans les cités est également un motif d'incitation assez fort à l'accession à la maison individuelle. D.B.

## IMMIGRATION

## Mythes et réalités

*Quelque 350 personnes ont participé hier à Strasbourg à un colloque sur le modèle français d'intégration.*

L'Alsace, 4<sup>e</sup> région française en termes de densité de population étrangère loin derrière la région parisienne, compte environ 130 000 étrangers, comme il y a une dizaine d'années. Toutefois leurs implantations et leur origine ont fortement évolué.

Or l'immigration est en quelque sorte « un miroir grossissant de notre société au niveau des exclusions » et mérite un discours honnête et réaliste, affirme Alain Jund, directeur régional du Fonds d'actions sociale (FAS) qui est à l'origine de cette « Journée d'information, de formation et de réflexion » qui s'est tenue hier à Strasbourg et qui a réuni 350 responsables des collectivités et de la vie associative, tout comme des travailleurs sociaux et des étudiants en sociologie. Cette rencontre était organisée par le FAS, par l'intermédiaire de l'Observatoire régional de l'intégration.

L'INTÉGRATION  
RÉPUBLICAINE

Selon le responsable du FAS, l'immigration en Alsace se caractérise par trois indices : une forte progression de la communauté turque qui dépasse déjà 26 000 personnes, un regroupement familial turc et marocain assez important, enfin une implantation des immigrés dans le monde rural, ce qui aggrave les risques de ghetto et solitude.

Peut-on continuer à faire confiance au modèle français et l'intégration républicaine, qui dure depuis deux siècles, et qui a produit de citoyens français d'origine italienne, portugaise, polonaise ou espagnole ?

Certains répondront qu'il y avait, chez ces Européens du Sud ou de l'Est, une même foi chrétienne qui facilitait l'accès à la pleine citoyenneté. Or, les nouveaux contingents d'immigrés sont plutôt de confession islamique. Sont-ils susceptibles d'être intégrés un jour comme les premiers, dans la société française ?

Dès l'ouverture des débats, le sociologue Dominique Schnapper rappelait qu'on a parfois la mémoire courte car, en resituant dans l'histoire ces immigrations qu'on appelait « faciles », on constate que l'arrivée des Italiens et des Polonais a été beaucoup plus difficile que ne l'est aujourd'hui l'accueil des Turcs ou des Maghrébins.

## UNE SOCIÉTÉ

Michel Wieviorka, directeur de recherches à l'École des hautes études, a tout remis sur le tapis au cours des débats l'après-midi : est-ce qu'en parlait d'un modèle français d'intégration, on est en train de construire un mythe alors que l'on constate plutôt un processus d'éclatement de notre société ?

Il a été rappelé que la CGT et le syndicalisme chrétien recrutaient dans les années 20, beaucoup de militants des communautés immigrées mais qu'aujourd'hui les nouveaux immigrés ne sont plus structurés par les corps sociaux stabilisateurs, qu'ils s'appellent église, école, syndicat, parti politique. Michel Wieviorka a même terminé son intervention sur une note pessimiste puisque pour lui c'est notre société d'aujourd'hui qui « fabrique de plus en plus de différences,

de plus en plus de particularismes, et il faut que la démocratie soit capable de faire entendre tous les groupes minoritaires ».

Si le sociologue se déclare « incapable de répondre à ce type d'enjeu » les militants de terrain, qui constituaient d'ailleurs une bonne moitié des participants au colloque, vivent leur espoir au quotidien dans la vie associative à travers des campagnes d'alphabetisation, accueil, promotion et loisirs. D'autant plus que, et un orateur l'a confirmé, la presse d'aujourd'hui est ouverte aux vrais problèmes d'insertion, et qu'on ne tue plus les Italiens comme à Aigues-Mortes au début du siècle et qu'on n'embarque pas les chômeurs vers le pays d'origine, comme il est arrivé aux Polonais au cours de la crise des années 30.

Antonio MARTINS

## VIVRE

# De la difficulté de définir l'intégration

● ● ● *On l'a sans doute oublié à force de l'utiliser mais le mot intégration n'est d'usage courant en France à propos de l'immigration et de ses politiques que depuis la fin des années 80. Et voici que l'on parle désormais de plus en plus en termes de cohésion nationale et de lutte contre les exclusions... Une journée d'information n'était pas superflue.*

L'initiative de l'Observatoire régional de l'Intégration répondait à une nécessité: faire le point sur les mots qui recouvrent les multiples réalités qui sont le lot quotidien des travailleurs sociaux, des administrations, des enseignants, des associations: intégration, insertion, assimilation. L'idée n'était pas de dégager des solutions à usage immédiat et universel mais de favoriser la réflexion, condition de l'action.

## Interroger le passé

Comprendre le présent, c'est aussi interroger le passé en se gardant toutefois de l'idéaliser. L'immigration n'est pas un phénomène récent en France, réalité que l'on a tendance à oublier, surtout en période de crise. Dominique Schnapper, directeur à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, l'a justement rappelé: « le phénomène a été massif, un siècle avant les autres

pays européens. L'intégration, qui a certainement été plus violente que ce que l'on connaît actuellement, s'est faite autour d'un projet politique fondé sur la citoyenneté individuelle, c'est le modèle républicain. Aujourd'hui, il n'y a pas pour l'essentiel de rupture avec l'histoire, mais de plus en plus, l'intégration se fait par le biais des travailleurs sociaux ».

Et le rôle de l'Etat? Il doit, estime Dominique Schnapper « organiser l'espace commun de la vie collective » ce qui ne veut pas dire organiser les demandes particulières des populations étrangères. « La laïcité doit s'étendre aux cultures, il faut garder les principes essentiels du modèle républicain ».

## Les valeurs de la citoyenneté

Jacqueline Costa-Lascoux, juriste, directeur de recherches au CNRS, s'est également

interrogée sur la perte du sens des mots qui ont un poids politique et institutionnel. Ainsi, celui de citoyenneté, très présent dans les déclarations ces derniers temps et qui contient deux notions précises: « un lien avec l'Etat, un lien avec une communauté nationale », définition qui explique qu'en France, le rapprochement soit aussi fort entre citoyenneté et nationalité. Mais, souligne Jacqueline Costa-Lascoux en se reportant à Condorcet, « cette notion ne signifie pas homogénéité mais comment tout le monde peut accéder à un certain nombre de droits ». Manière de dire que « la démocratie ne se décrète pas mais qu'elle est une conquête, et qu'elle a un prix », manière de rappeler aussi que derrière ce mot de citoyenneté, il y a des valeurs, autre mot qui aujourd'hui renvoie très vite à une interrogation sur la religion.

## Deux lignes de fracture

En élargissant son propos, Jacqueline Costa-Lascoux observe deux lignes de fracture dans l'espace social: « d'un côté une méritocratie internationale qui détient le pouvoir économique et l'information et à l'autre bout, des réseaux locaux assignés à résidence dans la misère et l'exclusion. Ces lignes nous renvoient aux trois citoyennetés superposées, locale, nationale et européenne, cette dernière étant en cours d'élaboration ». Tout l'enjeu - et ce n'est à l'évidence

pas simple - est de les organiser démocratiquement, de trouver des passerelles.

Auteur entre autres livres de « La France raciste » (1), enquête qui l'avait notamment conduit à Mulhouse, Michel Wieviorka dresse des constats: « notre société fabrique des différences, c'est le cas par exemple de harkis, et on peut supposer qu'elle va en fabriquer de plus en plus, à partir de là nous sommes obligés de donner aux groupes minoritaires un certain accès à l'espace public. Il faut que la démocratie soit capables d'entendre les groupes minoritaires ce qui pose d'énormes problèmes, avec le risque de figer ces minorités si on les reconnaît ». Le pronostic est pessimiste, l'observateur n'a pas de réponse, il ne peut qu'instruire le politique de ses constat sur l'évolution de la société, comme en font écho les propos de Didier Lapeyronnie, sociologue, qui estime que « les Français ne correspondent plus à la France, avec le changement de définition du travail, la disparition de l'image des conflits de classe, la méfiance vis-à-vis de tout discours émancipateur et la montée de l'individualisme. Le marché a remplacé la réalité sociale, le dominé à l'impression que sa vie est casée. Les gens en appellent à la démocratie pour avoir de la reconnaissance. Il faut penser aujourd'hui la démocratie en termes culturels ».

D.B

(1) Aux éditions du Seuil.

# Dominique SCHNAPPER

Directeur d'études à l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales).

## *BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE :*

- **L'Italie rouge et noire.** Paris; Editions Gallimard, 1971.- **Sociologie de l'Italie.** Paris; PUF, 1974 (coll. Que sais-je ?)
- **Morphologie de la haute administration française.** Paris; Editions Mouton, 1969, mise à jour 1971 (avec A. Darbel)
- **Juifs et Israélites.** Paris; Editions Gallimard, 1980 (coll. Idées)
- **L'épreuve du chômage** Paris; Editions Gallimard, 1981 (coll. Idées)
- **Modernité et acculturations : à propos des travailleurs émigrés** In Communications N°43, 1986. p 141-168.
- **L'éducation multiculturelle. Les déterminants sociaux des groupes d'immigrés : d'une politique d'ajustement progressif à une politique de transformation radicale de l'enseignement** (CERI, avec C. Mullard) Paris; OCDE, 1987. p237-256.
- **Les limites de la démographie des juifs de la diaspora.** In Revue française de Sociologie N°28, Vol 2, avril-juin 1987. p319-332.
- **Les Musulmans dans la société française.** Actes de la Table ronde du CERI, Religions et politique : juifs et musulmans maghrébins en France . Table Ronde sur les Musulmans, 29-30 janvier 1987 à Paris.
- **Le juif errant** In La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France. Chap XVI de la partie IV : Travail immigré, Français de papier. Paris; Editions Larousse, 1988. p 320-428
- **Les juifs du Maghreb : diasporas contemporaines. Pratiques spécifiques et familiarisme chez les juifs nord-africains en France.** Paris; Editions L'Harmattan, 1989. p99-109.
- Un pays d'immigration qui s'ignore in Emigrer, Immigrer . Revue le Genre humain, printemps 1989. p99-109.
- **Six manières d'être européen** (avec H.Mendras) Paris; Editions Gallimard, 1990 (coll. Bibliothèque des sciences humaines).
- Réflexion critique sur deux concepts de la sociologie américaine in Les étrangers dans la ville (sous la dir; d'I. Simon-Barouh et P-J. Simon. Paris; Editions L'Harmattan, 1990.p139-145.
- La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990. Paris: Editions Gallimard, 1991. 196p

- L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration. Paris; Editions François Bourin, 1992. 196p.
- Le sociologue et la politique. In Migrants Formation n°90, sept.1992. p132-139. (conclusion de l'ouvrage l'Europe des immigrés)
- A appartenu à la Commission de la Nationalité, présidée par Marceau Long :*
- La Commission de la Nationalité, une instance singulière (entretien avec J. Costa-Lascoux) in REMI, Vol 4, N°1 et 2, janv-juin 1988. p 9-28.
- La nation comme communauté de culture in l'Immigration. Revue française d'Administration Publique N°47, juillet-septembre 1988. p89-94..
- Des sages parlent in Plein Droit N°3, avril 1988. p 22-28.
- La nation, les droits de la nationalité et l'Europe In REMI Vol 5, N°1, 1989. p21-32.
- Etre français aujourd'hui et demain. Rapport remis au Premier ministre par Marceau Long, président de la commission de la Nationalité. Paris; La Documentation française, 1988. 2 tomes. 769p et 272p.

## Jacqueline COSTA-LASCOUX .

Directeur de recherche au CNRS. Sous-Directeur du laboratoire de sociologie juridique à Paris II.

### *BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE :*

#### Ouvrages:

- «**La politique migratoire française depuis mai 1991**» in «La France au pluriel?» Paris; Editions l'Harmattan, 1984, pages 221 - 246.
- «**Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration**»: Colloque du GRECO 13 organisé à Grenoble les 26 et 27 janvier 1983, coordonné par J. Costa-Lascoux et Emile Temime. Paris; Publisud, 1985, 371 pages.
- «**Les politiques migratoires dans les états européens**»- in «Génération issues de l'immigration». Actes de la table ronde de Lille, le 12-14/06/85. Paris; Editions Arcantère, 1986, pages 199-224.
- «**Audition du 16/09/1987 à la commission de la Nationalité**» in «Etre français aujourd'hui et demain» Rapport remis au Premier Ministre par Marceau Long. Paris; La Documentation française, 1988. Tome 1, pages 59-112.
- «**De l'immigré au citoyen.**» Paris; La Documentation française, 1989. 156 pages.
- «**L'Europe des politiques migratoires et l'intégration par le droit**» in les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration.: sous la dir de B.Lorreyte. Actes du colloque de Vaucresson du 25 du 26/05/1988. Paris-CIEMI, L'Harmattan, 1989. Coll. Migrations et Changement n°21, pages 335-351.
- «**Contrat de citoyenneté**» in l'Europe au miroir de ses immigrés. Actes du colloque organisé par Forum Egalité et la revue Cosmopolitiques au Sénat le 3 et 4 mars 1990. Paris; Forum Egalité-Cosmopolitiques, pages 73-77.
- «**Citoyennetés et discriminations en Europe**» in l'intégration des minorités immigrées en Europe. Actes du colloque international à Paris les 8 et 9 octobre 1990. Paris; ADRI-CNFPT, 1991. Tome 1. Problématiques, pages 115-121.
- «**Logiques d'états et immigrations.**» Sous la dir de Jacqueline Costa-Lascoux et Patrick Weil. Paris; Editions Kimé, 1992. 298 pages.

## Revue:

- «**Filiations et dépendances institutionnelles:les secondes générations**» in Revue Européenne des Migrations Internationales.(REMI) Vol-1, n°2,pages 21-39.
- «**Politiques d'admission des étrangers dans plusieurs états européens.**» Chronique législative 1; in REMI, Vol- 2, n°1, septembre 1986, pages 179-204.
- «**La politique française de l'immigration**» (textes législatifs et réglementaires: 1981-1986) in REMI Vol-2, n°1, septembre 1986, pages 205-240.
- «**Réfugiés et demandeurs d'asile en Europe.**» Chronique législative. 1ère partie, in REMI, vol-3, n°1 et 2, 1er-3ème trimestre 1987. Pages 239-268.  
2ème partie in REMI, vol-3, n°3. 4ème trimestre. 1987, pages 151-168.
- «**La Commission de la Nationalité, une instance singulière.**» entretien avec Dominique Schnapper. In REMI, vol-4. n°1 et 2, 1er semestre 1988, pages 9-28.
- «**L'Europe des politiques migratoires: France, Italie, Pays-Bas, RFA**» chronique législative, in REMI, vol-5, n°2. 1989, pages 161-177.
- «**Sous le regard du Droit**» in Les petits enfants de l'immigration. Informations sociales, n°5, 1989, pages 13-17.
- «**Une autre voix de l'Islam**» in Laïcité-Diversité. Hommes et migrations n°1129-1130; février-mars 1990, pages 81-86.
- Le «**Droit contre le racisme**» in Migrations société; vol-2, n°11. Septembre-octobre 1990, pages 21-36.
- «**Assimiler, insérer, intégrer**» in Réussir l'intégration. Projet N°227.Automne 1991. pages 7-15.
- «**Les politiques migratoires à l'horizon de 1993**» in L'Europe et ses immigrés. L'évènement européen, n°11, 1990. P 61-77.

# Michel WIEVIORKA

Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (E.H.E.S.S).

## *BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE :*

### Ouvrages:

- «Le Mouvement ouvrier» avec A. Touraine et F. Dubet. Paris; Editions Fayard, 1984.

- «L'espace européen du racisme» in *L'intégration des immigrés en Europe*. Problématiques tome 1. Actes du colloque international organisé par l'A.D.R.I à Paris les 8 et 9 octobre 1990. Paris; A.D.R.I-C.N.F.P.T, 1991. pages 131-137.

- « L'espace du racisme». Paris; Editions du Seuil, 1991. 255 pages.

- «La France raciste» avec P. Bataille, D. Jacquin, D. Martucelli, A. Peralva, P. Zawadski. Paris; Editions du Seuil, 1992. 389 pages.

- «Racisme et modernité». Paris; Editions La Découverte, 1993. 436 pages.

- «La Démocratie à l'épreuve» Paris; Editions de la Découverte, 1993.

### Etudes:

- «Sociologie du racisme. L'expérience de la France» sous la dir. de Michel Wieviorka, avec Philippe Bataille, Daniel Jacquin, Danilo Martucelli, Angelina Peralva et Paul Zawadski. Etude FAS. Paris; Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologique (C.A.D.I.S), 1991. 310 pages.

- «Pour une sociologie du racisme. L'expérience européenne» sous la dir. de Michel Wievorka avec Philippe Bataille, Kristin Cooper, Danilo Martucelli, Angelina Peralva. Etude Ministère de la Recherche et de la Technologie. Paris; E.H.E.S.S-C.A.D.I.S, 1993. 310 pages.

- «L'école et la ville» sous la dir; de Michel Wieviorka avec P.Bataille, D. Jacquin, F. Khosrokhavar, D. Martucelli. Etude dans le cadre du Comité d'évaluation de la politique de la ville. Etude FAS-CADIS. Paris; EHESS, 1993. 141pages.

### Revue:

- «La crise du modèle français d'intégration» Regards sur l'actualité n° 161, mai 1990. pages 3-15.

- «Le travail social, l'immigration et la ville» avec Danilo Martucelli in Immigrés et autres. Annales de la Recherche Urbaine n°49, décembre 1990. pages 5-11.

- «Crise industrielle, immigration et politique municipale» avec Philippe Bataille in La Dimension interculturelle dans le monde du travail. Passerelles n°4, printemps 1992. pages 32-39.

- «Exclusion sociale et racisme l'exemple de Roubaix in Le Nord Pas-de-Calais». Hommes et Migrations n° 1157, septembre 1992. pages 15-22.

- «Michel Wieviorka, un sociologue dans la cité». Entretien in Sciences Humaines n°34, décembre 1993. pages 38-41.

# Didier LAPEYRONNIE

Sociologue, Chargé de recherche au CNRS, chercheur au CADIS.

## *BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE :*

### Ouvrages :

- L'Etat et les jeunes avec F. Dubet et A. Jazouli. Paris; Editions ouvrières, 1985.

- Les opérations été-jeunes. Analyse longitudinale d'une politique publique avec F. Dubet, M. Dupe, D. Duprez, A. Jazouli. Vanves; CTNERHI, 1986. pp 171-191

- Les dynamiques autonomes d'intégration des jeunes d'origine immigrée. Synthèse des débats in Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration. Actes du colloque de Vaucresson le 25 et 26 mai 1988, sous la dir; de B. Lorreyte. Paris; L'Harmattan, 1989.

- Intégration et sociétés nationales in L'intégration des minorités immigrées en Europe. Problématiques. Actes du colloque international organisé par l'ADRI le 8 et 9 octobre 1990. Paris; CNFPT, 1992. Tome 1 : pp 165-178.

- Immigrés en Europe. Politiques locales d'intégration. Paris; La Documentation française, 1992. 191p.

- Les quartiers d'exil avec F. Dubet. Paris; Seuil, 1992. 246p. (Coll. L'Epreuve des faits)

### Etudes :

- L'intégration des minorités immigrées. Etude comparative France-Grande Bretagne avec M. Frybes. Paris; ADRI, 1990. 329p.

- Les politiques locales d'intégration des minorités immigrées en Europe et aux Etats-Unis. Paris; ADRI, 1991. 476p.

## Revue :

- La France et la Grande-Bretagne face à leurs minorités immigrées in Les Temps Modernes N° 540-541, juillet-août 1991. pp 10-45

- L'exclusion et le mépris in Les Temps Modernes N° 545-546, déc 1991-janv 1992. pp 2-17

**LES PARUTIONS DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE  
L'INTEGRATION  
1992 / 1993 / 1994**

- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°1*  
*L'immigration en Alsace 1982/1990 - Première esquisse - Document provisoire -*  
*58 pages - Avril 1992*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°2*  
*L'accueil des familles rejoignantes en Alsace*  
*66 pages - Septembre 1992*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°3*  
*La population étrangère en Alsace : constats, évolutions 1982/1990, localisation*  
*15 pages - Septembre 1992*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°4*  
*La population étrangère à Strasbourg : constats, évolutions 1982/1990*  
*8 pages - Septembre 1992*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°5*  
*La population étrangère à Mulhouse : constats, évolutions 1982/1990*  
*13 pages - Septembre 1992*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°6*  
*La population étrangère à Colmar en 1990*  
*6 pages - Novembre 1992*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°7*  
*La création d'entreprises par les étrangers en Alsace : constats, évolutions*  
*57 pages - Décembre 1992*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°8*  
*Actes de la rencontre régionale de réflexion "Création d'entreprises et intégration en Alsace"*  
*du 28 Janvier 1993 à Colmar*  
*60 pages - Mai 1993*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°9*  
*Pour un état des lieux de la Petite Enfance en Alsace*  
*Communication au Colloque du FAS "Petite enfance et développement des quartiers"*  
*14 Mai 1993 - Tome 1 et 2*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°10*  
*L'accession à la propriété par les étrangers en Alsace : approche particulière sur la communauté*  
*turque à Barr, Bischwiller et Reichshoffen*  
*Juin 1993*
- ◆ *Cahier de l'Observatoire n°11*  
*Les associations issues de l'immigration en Alsace - Etat des lieux*  
*Première partie achevée, 38 pages, Mars 1994*